

Cent soixante-quatorzième session

174 EX/9
PARIS, le 3 mars 2006
Original anglais

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LE PLAN D'ACTION GLOBAL
EN VUE DE LA RÉALISATION DES OBJECTIFS
DE L'ÉDUCATION POUR TOUS (EPT)**

RÉSUMÉ

Le Conseil exécutif, dans sa décision 171 EX/7, a demandé au Directeur général « de préparer, sur la base [du dialogue de haut niveau avec les principaux partenaires internationaux et] des consultations avec le Groupe de travail et le Groupe de haut niveau sur l'EPT, un plan d'action global concis, y compris pour la mobilisation des ressources ». En outre, la Conférence générale, dans sa résolution 33 C/15, a prié le Directeur général « de faire son possible pour achever en 2006 un plan d'action conjoint présentant une répartition agréée des responsabilités et des tâches entre les principaux partenaires de l'EPT au niveau mondial compte tenu des six objectifs de Dakar » et de rendre compte au Conseil exécutif à sa 174^e session des travaux accomplis dans le domaine de l'EPT.

Le présent document contient le Plan d'action global en vue de la réalisation des objectifs de l'EPT élaboré comme suite aux demandes formulées par le Conseil exécutif et la Conférence générale dans les textes susmentionnés.

Décision proposée : paragraphe 78.

I. HISTORIQUE

1. À sa 170^e session, le Conseil exécutif a examiné le rapport du Directeur général sur l'examen stratégique du rôle de l'UNESCO après Dakar en matière d'éducation pour tous (document 170 EX/8). Dans sa décision (170 EX/3.4.2), le Conseil exécutif a demandé instamment au Directeur général « d'engager des consultations avec tous les principaux partenaires en vue de parvenir à davantage de clarté, de cohésion et de reconnaissance mutuelle concernant leurs rôles et responsabilités respectifs, tels que les définit le Cadre d'action de Dakar, dans la réalisation des objectifs de l'EPT et des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ... ». Conformément à la décision du Conseil exécutif, les résultats de ces consultations initiales avec les principaux partenaires de l'EPT ont été présentés au Conseil exécutif à sa 171^e session (document 171 EX/8 et Corr.).

2. Le document ci-après est soumis au Conseil exécutif en application de la décision 171 EX/7, par laquelle le Directeur général a été prié « d'intensifier les consultations et le dialogue de haut niveau avec les principaux partenaires internationaux, en particulier la Banque mondiale, le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP, afin de parvenir à un accord sur les rôles, responsabilités et contributions spécifiques de chacun pour la période 2005-2015 en vue de la réalisation des objectifs de l'EPT ». Le Conseil exécutif a demandé en outre au Directeur général « de préparer, sur la base de ces consultations et des consultations avec le Groupe de travail et le Groupe de haut niveau sur l'EPT, un plan d'action global concis, y compris pour la mobilisation des ressources, en vue de la réalisation des objectifs de l'EPT, plan qui devra être présenté au Conseil exécutif à sa 174^e session », et « de veiller à ce que les quatre objectifs stratégiques et les plans d'action correspondants figurant dans la stratégie de l'EPT pour 2005-2015 prennent corps en conformité avec le plan global à mesure que celui-ci se déploiera, et d'une manière compatible avec le cadre de gestion ». Dans sa résolution 33 C/15, la Conférence générale a également prié le Directeur général d'achever en 2006 un plan d'action conjoint conformément à la décision susmentionnée du Conseil exécutif et de rendre compte à ce dernier à sa 174^e session des travaux accomplis dans le domaine de l'EPT.

3. Pour donner suite à ces demandes, le Directeur général a entrepris d'établir le *Plan d'action global en vue de la réalisation des objectifs de l'EPT*, sur la base de consultations intensives menées avec le Groupe de travail sur l'EPT à sa 6^e réunion (19-21 juillet 2005), la Table ronde ministérielle sur l'EPT (7-8 octobre 2005) tenue pendant la 33^e session de la Conférence générale et le Groupe de haut niveau sur l'EPT à sa 5^e réunion (28-30 novembre 2005), de même qu'avec un certain nombre d'États membres et de partenaires clés de l'EPT, dont l'UNICEF et la Banque mondiale. Dans le cadre du processus en cours, d'autres consultations seront menées avec un plus large éventail de partenaires de l'EPT, y compris des organisations de la société civile et des ONG.

4. Le Plan d'action global comporte sept sections, qui traitent de l'EPT au niveau international. Après l'historique et une introduction, la section III présente les cinq domaines clés dans lesquels les organismes internationaux peuvent le mieux appuyer l'action nationale qui est au cœur de la réalisation de l'EPT. La section IV montre comment ce soutien est mobilisé par le biais de partenariats internationaux de grande envergure, en précisant les principaux objectifs poursuivis, les partenaires et l'organisation chef de file. La section V décrit comment l'UNESCO coordonnera les efforts en faveur de l'EPT, avec des actions spécifiques prévues pour 2006-2008. La section VI indique les orientations stratégiques que chacune des organisations partenaires de Dakar adoptera pour appuyer la réalisation de l'EPT au cours des dix années à venir. La section VII contient des remarques finales sur la nécessité de poursuivre le dialogue. L'annexe I propose un calendrier des événements et une liste des facteurs se rapportant à la réalisation de l'EPT.

II. INTRODUCTION

5. Les six objectifs de l'Éducation pour tous (EPT), adoptés en 2000, sont au cœur des actions menées en faveur du développement humain durable, mais pour autant ils restent difficiles à atteindre. Les progrès accomplis sont visibles, mais les gouvernements et la communauté internationale sont pleinement conscients du défi à relever, et du risque que les objectifs de l'EPT ne soient pas atteints partout dans le monde d'ici à 2015. Six ans après le Forum de Dakar, le premier de ces objectifs - la parité entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire en 2005 - n'a pas été atteint, ce qui montre bien la nécessité d'une action concertée encore plus intense. La communauté internationale se doit d'appuyer les efforts nationaux de la façon la plus efficace et efficiente. Le présent plan d'action global est un pas concret dans cette direction.

6. Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui constituent le cadre fondamental dans lequel s'inscrivent les efforts en faveur du développement international, comprennent deux des six objectifs de l'EPT. Dans une perspective mondiale, les OMD et les objectifs de l'EPT doivent être poursuivis conjointement, car la réalisation de chaque objectif dépend de celle des autres, ainsi que de paramètres plus généraux.

7. Ce plan répond à la demande du Conseil exécutif de l'UNESCO, qui a souhaité une clarification de la répartition des rôles et des responsabilités entre les principaux partenaires internationaux de l'EPT et une définition plus précise des objectifs. Il s'inscrit en outre dans le contexte de l'évaluation, en 2005, des progrès accomplis vers la réalisation des OMD et de la réaffirmation par le Sommet mondial, en septembre 2005, du statut de l'EPT en tant qu'élément clé de l'effort global de développement. Il se situe au niveau international, car c'est à ce niveau que l'on réclame avec insistance et de manière pressante que les efforts soient coordonnés pour améliorer l'efficacité de l'EPT sur le terrain, dans chaque pays. Les chevauchements des rôles ou des activités, les conseils contradictoires donnés aux gouvernements, de même que le manque de communication ou de transparence chez les partenaires sont quelques-uns des problèmes qu'une meilleure coordination aiderait à résoudre. Les partenaires de l'EPT à tous les niveaux s'accordent à reconnaître qu'au centre de l'action visant à atteindre les objectifs de Dakar, il y a le pays - avec un leadership gouvernemental affirmé, un plan bien conçu pour le secteur de l'éducation et l'engagement de tous les partenaires autour de ce plan - « *un pays, un plan* ». Les plans nationaux établis pour le Secteur de l'éducation constitueront le cadre de la planification et du soutien international ; les priorités de l'EPT seront définies à l'intérieur de ces plans, en se plaçant aussi dans le cadre plus large des stratégies nationales de développement.

BUTS DE L'ACTION MONDIALE

8. En tant qu'institution spécialisée chargée de l'éducation dans le système des Nations Unies, l'UNESCO a pour mission de conduire le mouvement en faveur de l'EPT et de coordonner l'action internationale destinée à l'appuyer. L'EPT mobilise de nombreux partenaires, dont des organismes des Nations Unies, des organisations de la société civile et des ONG, des groupements et des alliances de pays, des banques de développement et des organismes d'aide bilatérale ainsi que des représentants du secteur privé. (Sont énumérés dans la partie 1 de l'annexe I un certain nombre des principaux partenaires de l'EPT.)

9. Cinq institutions multilatérales ont organisé la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous de Jomtien en 1990 et elles ont ensuite poursuivi leur dessein au niveau international. Elles demeurent les principaux partenaires internationaux et il est indispensable que leurs rôles et responsabilités respectifs soient clairement définis. Ces cinq institutions sont l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme des Nations

Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la Banque mondiale.

10. Dans le domaine de l'EPT, c'est au niveau des pays qu'un plan d'action collective global doit à terme produire des résultats. Ceux-ci se reflèteront dans l'amélioration des indicateurs de l'EPT. Dans cette perspective, le plan vise à améliorer les aspects suivants :

- **engagement en faveur de l'éducation** : rehausser le profil de l'éducation en tant qu'élément clé du développement du potentiel de chaque individu dans le cadre du développement durable ;
- **cohérence des politiques** : mieux faire concorder les actions avec les priorités grâce à un dialogue plus proactif entre les partenaires et avec les gouvernements ;
- **convergence des stratégies** : échanger des informations sur ce qui est efficace et ce qui ne l'est pas dans un esprit d'apprentissage mutuel et de souci d'adopter et diffuser les bonnes pratiques ;
- **coordination entre organisations** : rechercher une coopération plus efficace entre les organisations au niveau des pays, en coordonnant l'action des gouvernements et celle des partenaires de l'EPT, et une utilisation plus rationnelle des ressources en faisant appel aux mécanismes d'harmonisation entre les bailleurs de fonds ;
- **actions complémentaires** : éviter les chevauchements des activités et des investissements et veiller à la reconnaissance réciproque des avantages comparatifs et des points forts.

11. La coopération et les actions internationales tendent donc avant tout à obtenir des résultats tangibles au niveau des pays, conformément aux priorités des gouvernements. Au niveau national comme au niveau international, les organisations multilatérales s'efforceront d'instaurer une coordination plus étroite favorisant la complémentarité de leurs actions et évitant les doubles emplois, voire la concurrence. L'objectif est de parvenir à une division du travail aussi claire et transparente que possible.

12. La vision de l'EPT est mondiale et indissociable du développement humain durable - l'apprentissage et l'éducation sont des ingrédients essentiels du changement social et personnel. L'EPT est l'affaire de tous ceux qui entendent faciliter ce changement et elle ne deviendra donc une réalité que lorsque les multiples partenaires partageront cette vision et l'ancreront solidement dans leurs actes et leur réflexion. Dans cette vision d'ensemble, deux aspects définissent les axes de la stratégie : la priorité donnée aux pays ayant les besoins les plus grands et le souci de la totalité de l'agenda de l'EPT.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Pays ayant les besoins les plus grands

13. Un plan d'action au niveau international n'aura de sens que dans la mesure où il permettra d'accomplir des progrès plus rapides, plus solides et plus durables vers la réalisation des objectifs de l'EPT au niveau national¹. Il doit donc répondre à trois préoccupations essentielles :

¹ Dans sa mise à jour récente de la Stratégie du secteur de l'éducation (ESSU - 2005), la Banque mondiale fait écho à cette position : « La recommandation primordiale de la Stratégie est que l'aide de la Banque doit être adaptée au projet de chaque pays et conçue de manière à maximiser les chances de le concrétiser », p. 36.

- en premier lieu, les actions concernent tous les pays en développement ayant des besoins en matière d'EPT, une attention particulière étant accordée aux pays qui sont les plus éloignés de la réalisation des objectifs de l'EPT ;
- en second lieu, il est tout aussi important de répondre aux besoins des groupes défavorisés au sein des pays, où qu'ils se trouvent. Il existe de tels groupes dans tous les pays, dans toutes les régions du monde, et l'EPT ne deviendra une réalité qu'une fois que leurs besoins spécifiques auront été satisfaits. L'élaboration des plans spécifiques en vue de l'action internationale donnera donc la place et la priorité voulues à la prise en compte de la diversité ;
- en troisième lieu, la réflexion et la recherche sur le contexte socioculturel général constituent un élément essentiel de la recherche des modalités appropriées d'apprentissage et de prestation des services éducatifs. Il faudra peut-être envisager des solutions qui rompent radicalement avec les systèmes scolaires en place pour garantir véritablement l'accès de tous à l'éducation.

La totalité de l'agenda de l'EPT

14. Il est urgent, six ans après Dakar, de recentrer l'action sur la totalité de l'EPT - les six objectifs qui, ensemble, constituent l'agenda de l'éducation de base, lequel « s'attache à exploiter les talents et le potentiel de chaque personne et à développer la personnalité des apprenants, afin de leur permettre de mener une vie meilleure et de transformer la société dans laquelle ils vivent » (UNESCO, 2000, p. 8)². Pour ce faire, il faut notamment réaffirmer la vision de l'éducation comme droit de l'être humain et comme nécessaire au plein épanouissement du potentiel de chaque personne. L'éducation n'est pas seulement le « logiciel » du développement socioéconomique, c'est aussi elle qui donne aux individus les moyens de retirer le plus de bienfaits possible de la réduction de la pauvreté.

III. SOUTIEN DE L'ACTION NATIONALE

15. À l'échelon national, un leadership gouvernemental fondé sur un plan unique pour le Secteur de l'éducation offre la meilleure chance d'un soutien international coordonné. En conséquence, le premier type d'appui qui s'impose consiste à promouvoir ce leadership et à faire en sorte que chaque pays dispose de capacités suffisantes de planification et de mise en œuvre. Une étroite collaboration entre partenaires de l'EPT permettra de s'atteler de manière plus systématique à la réalisation de la totalité de l'agenda de l'EPT, par les moyens suivants :

- garantir que les processus nationaux de planification et de consultation prennent en compte tout l'éventail des besoins correspondant à l'ensemble de l'agenda de l'EPT et permettent de hiérarchiser les objectifs de l'EPT dans le contexte local. De la part des organismes de financement, cela suppose de la flexibilité et un alignement sur les priorités nationales, comme il a été préconisé dans les délibérations du CAD/OCDE et dans les objectifs relatifs à l'efficacité de l'aide ;
- maintenir la visibilité de l'EPT dans les processus BCP/PNUAD de coopération au niveau des pays. Pour l'application du présent plan à l'échelon national, le soutien multilatéral aux actions nationales pour l'EPT s'inscrira dans le cadre des arrangements de coopération plus

² UNESCO, 2000. *Cadre d'action de Dakar - L'Éducation pour tous : tenir nos engagements collectifs*. Paris ; UNESCO.

larges établis par le processus BCP/PNUAD et des efforts du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) pour harmoniser les activités des organismes des Nations Unies. Consciente de l'intérêt que présente une approche intégrée de ce type, l'UNESCO met en œuvre un programme de sensibilisation et de formation afin que son personnel hors Siège puisse participer de manière plus active et étroite aux processus BCP/PNUAD.

16. Une répartition claire des tâches entre les organismes internationaux constituera la meilleure base d'un soutien efficace aux activités nationales d'EPT, les organismes étant pleinement informés de leurs rôles et plans respectifs et donc en mesure de définir leurs propres priorités en connaissance de cause. Le présent plan définit cinq domaines d'action coordonnée et conjointe à l'échelon mondial³ :

- Communication et plaidoyer
- Renforcement des capacités
- Recentrage sur la mobilisation des ressources
- Utilisation efficace de l'aide destinée à l'EPT
- Suivi des progrès de l'EPT : évaluation collégiale.

17. Chaque section s'achève par deux ou trois actions proposées. À mesure que ce plan d'action mondial sera affiné, les consultations et discussions à l'échelon international et dans chaque contexte national permettront de transformer ces actions proposées en mesures concrètes précisant calendrier, sites, ressources et autres paramètres.

COMMUNICATION ET PLAIDOYER

18. L'EPT est l'affaire de tous - des parents jusqu'au président, de la salle de classe jusqu'au Conseil des ministres, de l'agriculteur jusqu'au bailleur de fonds. La vision de l'EPT et sa mise en œuvre sont intégratrices, soucieuses d'atteindre tous ceux qui en sont encore à l'écart et de mobiliser tous ceux qui pourraient d'une manière ou d'une autre contribuer à la réalisation des objectifs de l'EPT. Seule une communication adéquate permettra de faire en sorte que toutes les parties concernées s'engagent en tant qu'acteurs du processus de réalisation des six objectifs de Dakar. Il est impératif de faire passer un message qui exprime à la fois le défi et les succès de l'EPT, et de le faire selon des modalités adaptées aux différents lieux et cultures. De ce fait, le plaidoyer pour la place de l'éducation dans le développement, pour la définition des objectifs de l'EPT comme condition *sine qua non* de la réalisation des OMD et pour le droit de tout être humain à l'apprentissage et à l'éducation sera au cœur des stratégies de communication.

19. Les partenariats entre les partenaires internationaux de l'EPT et les médias (journaux, télévision, radio et Web) constitueront un moyen majeur d'atteindre de vastes publics, de même qu'une large diffusion du Rapport mondial de suivi sur l'EPT. La présentation de l'EPT dans les grands rassemblements internationaux sur l'éducation, le développement et autres domaines connexes, sera l'occasion de faire un travail de plaidoyer et de transmettre la vision de l'EPT. Outre une grande visibilité internationale, il faut davantage de communication aux échelons national et régional, centrée plus particulièrement sur les bonnes pratiques et les innovations efficaces. La stratégie de communication en cours d'élaboration pour l'IMOA permettra d'intensifier les échanges sur les schémas de financement et des changements de politiques dans les systèmes éducatifs. Le partage des connaissances et l'échange d'informations aideront les pays et les parties

³ Ces domaines ont été définis à partir des enseignements tirés ces cinq années écoulées et compte tenu des données sur l'EPT présentées et analysées dans le *Rapport mondial de suivi sur l'EPT* et d'autres sources (notamment les rapports des équipes spéciales du Projet du Millénaire, les rapports de pays et le Rapport mondial de suivi de la Banque mondiale), et au vu des investissements actuels et prévus des partenaires de l'EPT.

prenantes à tous les niveaux à examiner différentes façons de surmonter les obstacles à la réalisation de l'EPT et encouragera à essayer de nouvelles solutions. L'action commune à l'échelon international améliorera la communication entre organismes - communication interne - dans le cadre du présent plan et, partant, assurera une meilleure promotion - communication externe - de l'EPT. Domaines clés :

- partenariats avec les médias centrés sur l'EPT - ses succès, ses difficultés, ses résultats et ses connexions avec la problématique plus large du développement ;
- partage dynamique de l'information entre les organismes - d'institution à institution et de personne à personne ;
- renvois actifs aux travaux des uns et des autres en matière d'EPT dans les documents et dans les matériels destinés au public, et des liens clairs entre sites Web ;
- production par chaque organisme de matériels destinés au public sur l'EPT qui soient dynamiques et complémentaires ;
- harmonisation des stratégies et actions de communication entre les cinq organismes pour améliorer la promotion de l'EPT aux échelons international et national.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

20. Les principaux partenaires internationaux de l'EPT sont convenus que le renforcement des capacités représente la stratégie clé propre à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de l'EPT. Il est besoin de renforcer les capacités à tous les niveaux, depuis la planification et le suivi à l'échelon national jusqu'à la gouvernance et aux approches pédagogiques au niveau de l'école. Dans les pays où les besoins sont pressants, les pouvoirs publics doivent prendre la tête d'un processus de rassemblement des parties prenantes à l'échelon national pour déterminer quel type de renforcement des capacités aura des effets décisifs à court terme ou à moyen terme, sans pour autant négliger l'investissement dans les capacités à long terme qui permettront de mettre en place des cadres plus durables garantissant la réalisation de l'EPT. La mise en place d'institutions fortes et efficaces doit être un objectif constant et fondamental. Les principaux domaines où il faut renforcer les capacités peuvent comprendre :

- le lancement et la gestion du cycle de programmation, y compris la recherche, la planification, l'élaboration de stratégies, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation aux échelons national et infranational. Il faudra pour cela notamment donner aux pays les moyens de se doter au niveau des districts de capacités de collecte et d'analyse des données pertinentes pour alimenter les processus décisionnels décentralisés ;
- la gestion des ressources humaines et financières aux échelons national et infranational, notamment le maintien du professionnalisme et de l'engagement des enseignants, avec une responsabilisation effective en matière de budgétisation et de dépenses ;
- un accroissement de la qualité de l'enseignement - en accordant une attention particulière aux instituts de formation initiale des enseignants et aux possibilités de formation en cours d'emploi ;
- un élargissement des possibilités d'apprentissage communautaire pour tous les groupes d'âge, par la promotion et l'équipement d'instances participatives des parties prenantes au niveau local.

21. S'agissant d'assurer la complémentarité des actions des partenaires nationaux et internationaux, trois principes doivent guider la planification du renforcement des capacités :

- identifier et sérier conjointement les besoins en renforcement des capacités des parties prenantes nationales de l'EPT en privilégiant résolument l'impact à l'échelon infranational et local et en s'attachant à éviter les chevauchements et les doubles emplois dans les activités de renforcement des capacités ;
- mobiliser conjointement les ressources (assistance technique, financement) pour le renforcement des capacités, à l'appui du plan national pour l'éducation, et exploiter les avantages comparatifs respectifs des organismes internationaux ;
- concevoir des activités de renforcement des capacités qui soient toujours un moyen d'accroître les effectifs de spécialistes du renforcement des capacités du pays lui-même dans tous les domaines d'intervention.

RECENTRAGE SUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES

22. L'un des résultats les plus souvent cités du Forum mondial sur l'éducation de 2000 est que « aucun pays qui a pris un engagement sérieux en faveur de l'éducation de base ne verra ses efforts contrariés par le manque de ressources ». La mobilisation accrue des ressources internes demeurera certes le principal moyen d'accroître les budgets de l'éducation mais, dans nombre de pays en développement, le renforcement de l'aide constituera une composante cruciale du financement de l'EPT. Outre l'aide, il faudrait aussi mettre en œuvre d'autres mesures telles que l'annulation de la dette (PPTE et autres arrangements) ou sa conversion et les partenariats public-privé (on trouvera dans la partie 2 de l'annexe I une liste des annonces de contributions relatives à l'EPT).

23. L'Initiative de mise en œuvre accélérée (IMOA) de l'EPT permet de fournir des fonds de lancement et des ressources pour le renforcement des capacités à certains pays, et son extension à d'autres pays est prévue. Les fonds de l'IMOA devraient susciter un financement plus important, à plus long terme et plus prévisible. Une fois l'aide mieux coordonnée par les autorités nationales et impulsée par les priorités nationales, l'IMOA peut devenir un vecteur de financement des objectifs de l'EPT au-delà du ciblage initial sur l'enseignement primaire (en y associant les éléments d'égalité entre les sexes et de qualité de l'éducation).

24. Deux approches seront essentielles pour mobiliser davantage de fonds :

- des recherches plus approfondies sont nécessaires en ce qui concerne l'ampleur du déficit de financement de l'EPT. Le financement externe requis pour l'objectif 2 de l'EPT (enseignement primaire, avec l'élément parité entre les sexes dans l'enseignement primaire de l'objectif 5) a été estimé à 7 milliards de dollars par an⁴. Le montant total nécessaire pour atteindre l'objectif relatif à l'alphabétisation des adultes est estimé à 2,5 milliards de dollars par an. Il n'y a guère ou pas du tout de chiffrage pour les autres objectifs. Affiner ces estimations constituera le travail de base nécessaire à la mobilisation des ressources pour chacune des composantes de l'agenda de l'EPT, et pour la totalité de cet agenda ;
- des efforts vigoureux, déployés sans relâche, pour accroître la visibilité de l'éducation en général et de l'EPT en particulier dans les instances et les agendas de financement du développement. Les nouvelles annonces de contributions au financement du développement, ainsi que les nouveaux engagements en matière d'annulation de la dette,

⁴ UNESCO, 2005, *L'alphabétisation, un enjeu vital*, Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2006, Paris ; UNESCO.

augurent bien d'un accroissement des fonds d'aide au développement en général. L'éducation doit être l'un des pôles d'investissement auxquels doivent aller ces nouveaux fonds. Les partenaires de l'EPT devraient redoubler d'efforts pour expliciter l'agenda de l'EPT lors des sommets et des grandes conférences internationales et se faire les porte-parole de cet agenda dans les instances planificatrices, techniques et académiques s'occupant de l'aide au développement.

UTILISATION EFFICACE DE L'AIDE DESTINÉE À L'EPT

25. Des engagements d'accroître le montant de l'aide au développement étant pris dans différentes régions du monde, il est crucial que cette aide soit utilisée efficacement et perçue comme telle. L'efficacité de l'aide se prouve à l'aune des résultats concrets et visibles en matière d'amélioration des possibilités d'éducation et de l'accroissement de l'impact de l'amélioration des résultats d'apprentissage sur le développement socioéconomique. Elle se mesure aussi à l'aune de la réduction des coûts de transaction supportés par les bénéficiaires.

26. Ces questions occupent les esprits des donateurs et des bailleurs de fonds, à la suite des déclarations de Rome et de Paris⁵, qui préconisent une beaucoup plus grande adéquation de l'aide aux priorités des pays ainsi que la coordination et la coopération entre les bailleurs de fonds dans chacun des pays auxquels ils fournissent une aide. Un processus bien ciblé de consultations orchestrées par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE a été engagé sur le thème de l'« Harmonisation des pratiques des donateurs au service de l'efficacité d'acheminement de l'aide ». Aligner l'aide sur des priorités de développement national clairement exprimées, utiliser et respecter les procédures nationales de planification, de financement et d'établissement de rapports, et coordonner la planification de l'aide et les rapports y relatifs entre les organismes de financement, tels sont les objectifs clés de ces efforts. L'IMOA offre dans le domaine de l'éducation un forum propice à l'élaboration d'une meilleure analyse critique des relations en matière d'aide et à l'application des principes d'efficacité de l'aide. L'UNESCO continuera de représenter l'EPT, y compris l'IMOA, dans le Groupe de travail du CAD/OCDE sur l'efficacité de l'aide.

27. En ce qui concerne l'aide à l'éducation, les approches sectorielles et les partenariats silencieux figurent parmi les modalités de mise en œuvre d'une approche coordonnée. Ces modalités et d'autres aideront à obtenir un effet maximal si elles sont bien concentrées autour d'un plan national pour l'éducation.

28. Trois actions liées sont nécessaires à cet effet :

- une négociation active dans les instances nationales (forum de l'EPT, PNUAD, IMOA et autres) entre les autorités gouvernementales, les donateurs bilatéraux et les organismes multilatéraux sur les principes de l'efficacité de l'aide ;
- la collecte et la systématisation des données relatives aux activités de tous les partenaires dans un pays donné, tant pour la planification que pour le suivi ;
- l'extension rapide de la coordination nationale entre donateurs aux pays ayant les besoins les plus pressants, puis à tous les autres pays, en l'élargissant à la totalité de l'agenda de l'EPT et en s'employant à réduire les coûts de transaction de l'aide destinée à l'EPT par l'adoption de procédures communes. Cette démarche doit reposer sur l'acceptation de l'ensemble commun de priorités de l'EPT négocié dans le forum national pour l'EPT et déterminé par les priorités du développement national.

⁵ Déclaration de Rome sur l'harmonisation, 2003 ; Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, 2005.

RESPONSABILISATION MUTUELLE POUR LES PROGRÈS EN MATIÈRE D'EPT : ÉVALUATION COLLÉGIALE

29. Avec l'accélération du rythme des progrès vers la réalisation de l'EPT résultant de la participation d'un large éventail de parties prenantes à l'échelon national, et à l'appui de l'action menée à ce niveau, il faut susciter une responsabilisation plus grande concernant les progrès réalisés, en examinant dans la transparence l'engagement et les contributions de toutes les parties prenantes : gouvernements, organismes multilatéraux et bilatéraux, société civile et ONG, secteur privé, communautés, etc.

30. Il importe que l'évaluation soit transparente et qu'elle jouisse du respect voulu, pour que les recommandations qui en résultent soient prises au sérieux. Au vu de l'expérience déjà acquise, le processus d'évaluation collégiale trace quelques voies qu'il serait possible de suivre.

Évaluation collégiale : les organismes

31. Dans la mesure où les organismes recherchent de plus en plus la complémentarité dans leurs interventions pour l'EPT, ils devraient être en mesure d'évaluer leurs contributions financières et professionnelles/logistiques respectives, au niveau international. Le Rapport mondial de suivi recense actuellement les engagements internationaux, et ces éléments d'information devraient être utilisés dans les processus d'évaluation collégiale qui pourraient être mis en place dans le cadre du Groupe de travail sur l'EPT et du Groupe de haut niveau. L'établissement de ces processus nécessitera une phase intensive de dialogue et de consultation que l'UNESCO entreprendra en 2006-2007.

Évaluation collégiale : les pays

32. L'OCDE est l'organisation qui a poussé le plus loin la pratique de l'évaluation collégiale, encore que l'UE, le FMI, l'OMC et divers organismes des Nations Unies aient aussi utilisé ce mode d'évaluation. Sous les auspices du NEPAD, l'Union africaine a également adopté cette méthode⁶. L'évaluation par les pairs suppose une grande confiance et ouverture et elle se déroule dans les meilleures conditions lorsqu'elle est le fait de pays qui partagent le même contexte géographique et un profil socioéconomique similaire. Elle doit examiner le cadre politique et institutionnel du soutien à l'EPT, ainsi que les moyens de sa mise en œuvre dans le contexte local. Le Groupe E-9 servira aussi de plate-forme pour la mise au point de l'évaluation collégiale, vu que ces pays sont confrontés aux mêmes problèmes de gestion d'un système éducatif desservant une population nombreuse.

33. Les organismes internationaux, tant multilatéraux que bilatéraux, qui s'occupent de l'éducation à l'échelon national, seront associés à ce processus et responsables de leurs contributions dans ce cadre, de même que la société civile et les ONG. Des liens seront établis avec le processus plus large de suivi de l'efficacité de l'aide à l'échelon national, dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.

⁶ L'OCDE l'a définie comme étant « l'examen et l'analyse systématiques de la performance d'un État par un autre État, le but ultime étant d'aider l'État examiné à améliorer ses processus décisionnels, à adopter de meilleures pratiques et à se conformer aux normes et principes établis ». Tiré de : Fabrizio Pagani, « Peer Review: a tool for cooperation and change. An analysis of a OECD working method ». Septembre 2002, OCDE, page 3. Dans la même veine, le NEPAD assigne à l'examen collégial le but de « favoriser l'adoption de politiques, de normes et de pratiques qui débouchent sur la stabilité politique, une forte croissance économique, le développement durable et l'accélération de l'intégration économique sous-régionale et continentale par le partage des expériences et le renforcement des pratiques positives et optimales, y compris l'identification des carences et l'évaluation des besoins en renforcement des capacités ». Extrait de : The New Partnership for Africa's Development (NEPAD): The African Peer Review Mechanism (APRM), 2003, page 1.

34. La mise en place d'une évaluation collégiale dans les pays dont les besoins en matière d'EPT sont les plus grands supposerait :

- l'élaboration d'un cadre d'évaluation convenu d'un commun accord (buts, méthodes, instruments, processus et calendrier, contenu) aux fins de l'EPT ;
- l'insertion de l'évaluation collégiale de l'EPT dans les structures plus vastes d'évaluation collégiale : NEPAD, Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), etc. ;
- un processus qui assurerait la participation des groupements existants pour l'EPT au niveau national : forum pour l'EPT, alliances de la société civile, groupes de coordination des organismes de financement, etc. ;
- l'engagement d'utiliser les résultats de l'évaluation collégiale pour réorienter les politiques et améliorer les pratiques.

IV. LES GRANDS PARTENARIATS INTERNATIONAUX À L'APPUI DE L'EPT

35. L'action mondiale en faveur de l'EPT rassemble de nombreux partenaires divers, soit autour d'initiatives lancées isolément mais dont les objectifs recoupent ceux de l'EPT soit dans le cadre de dispositifs conçus spécifiquement pour traiter de certains aspects de l'EPT :

- **Les décennies internationales** : l'EPT est renforcée par l'accent particulier que peuvent donner les décennies internationales et les cadres correspondants en particulier la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA), la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD) et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Ces derniers constituent un cadre de développement primordial dans lequel la réalisation de deux des objectifs de l'EPT (l'enseignement primaire et la parité entre les sexes) reçoivent un vigoureux soutien. Il est essentiel, si l'on veut mener une action internationale concertée sur ces deux fronts, d'explicitier les complémentarités entre l'ensemble des OMD et la totalité de l'agenda de l'EPT. Dans son rôle de coordination de l'EPT, de la DNUA et de la DEDD, l'UNESCO assurera des liaisons spécifiques et solidaires entre ces initiatives ainsi qu'avec les processus de réalisation des OMD, de façon que les pays puissent en tirer le meilleur parti au service de leurs activités de planification et de mise en œuvre dans le domaine de l'éducation.
- **Le Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme** : approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2005 pour donner suite à la Décennie consacrée à ce thème, ce programme est coordonné par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et l'UNESCO. Il cherche à promouvoir une éducation de qualité fondée sur les droits pour tous, dans laquelle le système éducatif soit orienté vers la citoyenneté démocratique, la promotion de la non-violence et de la paix, l'élimination des stéréotypes, la promotion de la cohésion sociale et le respect de la dignité humaine.
- **L'Initiative E-9** : les neuf pays en développement à forte population (Bangladesh, Brésil, Chine, Égypte, Inde, Indonésie, Mexique, Nigéria et Pakistan) sont confrontés à de nombreux défis qui leur sont communs. Regroupés au sein de l'E-9, leur rôle apparaît comme double : outre qu'ils continuent d'œuvrer à la réalisation des objectifs de l'EPT sur leur territoire, ils ont des expériences et des leçons à partager entre eux mais aussi avec d'autres pays en développement, en même temps qu'ils possèdent d'abondantes ressources

humaines et institutionnelles pour ce faire. Il est à prévoir que l'E-9 sera de plus en plus appelé à jouer un rôle moteur et à être source d'innovation, ce qui exigera de l'UNESCO un rôle plus actif de facilitation et de coordination.

- **L'Initiative de mise en œuvre accélérée (IMOA)** : lancée par la Banque mondiale en 2002, l'IMOA se veut une réponse aux besoins financiers de l'EPT, ciblée sur l'enseignement primaire. Elle s'inspire aussi des Objectifs du Millénaire pour le développement. Si son objectif premier est de mobiliser des ressources multilatérales et bilatérales pour l'EPT, l'IMOA, par son Fonds catalytique, apporte un financement de transition, tandis qu'à une moindre échelle le Fonds de développement des programmes éducatifs apporte une aide pour renforcer les capacités de planification en vue des objectifs d'EPT. L'IMOA, dont le secrétariat est assuré par la Banque mondiale, réunit l'UNESCO et les donateurs bilatéraux, une contribution étant aussi apportée par la société civile et d'autres organismes des Nations Unies.
- **Les partenariats avec la société civile** : un grand nombre d'organisations de la société civile et d'ONG coopèrent dans le cadre de partenariats. Les réseaux de plaidoyer, de lobbying et d'échange d'informations interagissent avec les autres partenaires internationaux de l'EPT en même temps qu'ils agissent au niveau national. La Campagne mondiale pour l'éducation et la Consultation collective des ONG sur l'EPT sont deux groupements clés.
- **Les partenariats thématiques**, dont certains sont connus sous le nom de « programmes phares de l'EPT » ont été lancés à la suite du Forum mondial sur l'éducation de 2000 pour faciliter l'action collective en vue d'atteindre certains des objectifs généraux énoncés dans le Cadre d'action de Dakar selon des modalités de nature à appuyer et enrichir les plans nationaux d'EPT. Ce sont par exemple :
 - L'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI) : lancée en 2000 lors du Forum mondial sur l'éducation, l'UNGEI est coordonnée par l'UNICEF et vise à combler le fossé entre les sexes de façon que, partout, les filles aient une chance égale d'être scolarisées et aussi de réussir à l'école et d'utiliser ce qu'elles auront appris.
 - VIH/sida et éducation : deux initiatives servent à promouvoir la coopération dans ce double domaine. La première, l'Équipe spéciale interinstitutions sur l'éducation d'ONUSIDA, est présidée par l'UNESCO et sert d'instrument de plaidoyer, de mise en réseau et d'harmonisation entre les partenaires internationaux - institutions, société civile, bailleurs de fonds bilatéraux, etc. - accroissant la visibilité, d'une part, de l'impact du VIH/sida sur l'éducation et, d'autre part, du rôle de l'éducation dans la prévention et le traitement du VIH et les soins et le soutien aux personnes qui en sont atteintes. La seconde initiative, EDUSIDA, a été lancée par plusieurs pays pour appuyer la mise en œuvre de stratégies éducatives nationales globales face au VIH/sida sous l'égide d'ONUSIDA ; elle est placée sous la direction de l'UNESCO, en collaboration avec des parties prenantes clés (voir annexe VI).
 - De nouveaux partenariats sont constitués pour canaliser les énergies collectives vers certains éléments de l'agenda de l'EPT. Après l'accord réalisé lors de la réunion du Groupe de haut niveau sur l'EPT à Beijing en 2005, une Équipe spéciale mondiale sur le travail des enfants et l'EPT est en voie de constitution avec la collaboration de l'UNESCO, de l'OIT, de la Banque mondiale et de la Global March against Child Labour. De nouvelles alliances se créent autour de la campagne internationale pour la suppression des frais de scolarité dans l'enseignement primaire.

Pour plus de détails et d'autres exemples, voir l'annexe II.

V. COORDINATION GLOBALE

PRINCIPES DE LA COORDINATION

36. Au niveau national, le leadership gouvernemental est l'élément central dans la coordination de l'aide des organisations bilatérales et multilatérales. Ainsi, chaque organisation contribuera à l'EPT de façon optimale en se concentrant sur les priorités nationales qu'elle est le mieux à même de traiter et en tirant le meilleur parti possible de son avantage comparatif.

37. Il existe un certain nombre d'instances au sein desquelles les organisations internationales et autres partenaires de l'EPT - gouvernements, société civile et secteur privé, par exemple - se réunissent pour travailler ensemble sur les questions de développement et où l'éducation peut aussi être à l'ordre du jour. Le présent plan ne propose pas la création d'une instance supplémentaire ou différente, mais suggère des mesures concrètes pour améliorer la coordination dans le domaine de l'EPT telle que peuvent l'assurer l'un quelconque ou l'ensemble des groupes mentionnés ici, et qui sera structurée autour du plan national pour le Secteur de l'éducation. À l'échelon national, les principales instances réunissent les partenaires au sein de groupes différents mais qui peuvent présenter des chevauchements :

- Le **système des Nations Unies**, au niveau des pays, est de plus en plus appelé à se concentrer sur des objectifs communs à l'appui de priorités nationales, par le biais de processus communs de programmation par pays tels que les bilans communs de pays/plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (BCP/PNUAD). On pourrait tirer un meilleur parti de ces mécanismes qui, de plus en plus, rassemblent les gouvernements, les donateurs, la société civile et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, pour souligner l'urgente nécessité d'atteindre les objectifs de l'EPT d'ici à 2015. Les coordonnateurs résidents, en coopération avec les équipes de pays des Nations Unies, peuvent jouer un rôle capital en faisant en sorte que l'agenda de l'EPT fasse partie intégrante de l'approche commune des Nations Unies.
- Les **organismes de financement** coordonnent les actions sous la conduite des gouvernements, principalement de deux façons : dans le cadre de l'élaboration puis de la mise en œuvre des stratégies pour la réduction de la pauvreté et dans le cadre des approches sectorielles. Ces processus n'existant pas dans tous les pays, l'importance de la coopération dans le domaine de l'EPT dépend du degré de priorité accordé à l'éducation dans ces stratégies et de l'existence d'une approche sectorielle dans le Secteur de l'éducation.
- Dans le domaine de l'EPT plus précisément, les forums nationaux sur ce sujet, quand il en existe, permettent à toutes les parties prenantes d'être associées aux processus depuis la planification jusqu'à l'évaluation, et offrent donc un cadre prêt à l'emploi dans lequel l'aide internationale peut s'intégrer. Dans d'autres contextes, l'IMOA peut se prêter à une coordination à l'échelon national en fonction de ses finalités dans chaque pays (principalement le soutien à l'enseignement primaire).
- Les **instances et mécanismes régionaux** revêtent des formes diverses : réunions ministérielles, alliances de la société civile, échanges techniques, etc. Là où il en existe, ils constituent de nouveaux espaces de dialogue, et donc de coordination. Il est important que

ceux qui, dans les organisations multilatérales, sont responsables de l'aide à l'EPT au niveau des pays suivent de près les résultats des délibérations régionales.

38. Les partenaires de l'EPT pouvant être parties prenantes dans plusieurs de ces instances, il va de soi qu'une bonne communication et une approche cohérente sont nécessaires à l'échelon national si l'on ne veut pas alourdir les coûts de transaction qui pèsent sur les partenaires locaux. L'UNESCO doit s'employer avec les gouvernements à déterminer quelles sont les instances les mieux adaptées à la coopération dans le domaine de l'EPT.

39. Chaque organisation a des façons de travailler qui lui sont propres et qui déterminent la nature de ses relations avec les pouvoirs publics. Les relations n'ont pas la même dynamique selon qu'il s'agit de financement, de renforcement des capacités ou d'aide à la formulation de politiques. Pour exercer leur autorité, les pouvoirs publics nationaux ont besoin de bien connaître ces différentes dynamiques et les façons de travailler des différentes organisations. C'est la condition nécessaire pour que la coordination débouche sur une coopération complémentaire et harmonisée.

40. Les organisations soutenant l'EPT de diverses façons à l'échelon national, les pays devraient savoir exactement ce qu'ils attendent de chacune d'elles. L'annexe III présente, avec l'exemple de l'alphabétisation, les secteurs dans lesquels une aide peut être apportée et les contributions complémentaires que chacune des cinq organisations pourrait fournir.

PRINCIPALES ÉTAPES DE LA COORDINATION

41. Le présent plan, et les modalités de son évaluation et de son renouvellement guideront l'activité du Secteur de l'éducation de l'UNESCO pendant les dix prochaines années. Il décrit un rôle de chef de file et de coordonnateur au niveau mondial prenant en compte les activités liées à l'EPT menées par tous les acteurs internationaux et régionaux, et on y trouve une liste d'orientations stratégiques propres à l'UNESCO⁷. On trouvera ci-après une liste des rôles envisageables d'un chef de file mondial, rôles dont l'UNESCO devra s'acquitter et dont elle devra rendre compte. Chacun aura besoin d'être substantiellement détaillé.

Soutenir le leadership national

42. Il est capital de renforcer le leadership national dans le domaine de l'EPT afin de mieux harmoniser l'aide internationale au niveau national et de rendre cohérentes la planification à long terme et la définition des priorités. Le soutien doit prendre la forme d'un dialogue constructif qui accroît la capacité du pays d'adopter de bonnes pratiques et des stratégies appropriées, de formuler des politiques et d'en évaluer les incidences, et d'inscrire l'action en faveur de l'EPT dans le cadre plus large des tendances et des perspectives internationales. Les ministres de l'éducation réunis à l'occasion de la Table ronde sur l'EPT en octobre 2005, puis le Groupe de haut niveau à sa réunion de Beijing en novembre 2005, ont appelé l'UNESCO à exercer plus efficacement son rôle de partenaire intellectuel et de porte-parole de l'EPT. L'Organisation répondra de deux façons à ces appels en 2006 et en 2007 : en renforçant le rôle de centre d'échange d'informations et d'idées du Secteur de l'éducation, et en intensifiant ses activités sur le terrain afin de mieux aider les gouvernements à formuler des politiques et à expliciter leurs priorités avec leurs partenaires pour le développement.

⁷ Les documents 170 EX/8 (2004) et 171 EX/8 (2005) du Conseil exécutif de l'UNESCO définissent le cadre dans lequel s'inscrivent ces responsabilités et objectifs.

Promouvoir la coopération Sud-Sud

43. La coopération entre pays en développement du Sud présente l'avantage particulier de permettre un échange d'expériences entre des pays qui se trouvent face à des défis, des opportunités ou des contraintes similaires. En mettant cette coopération en place, les pays de l'E-9 peuvent, en tant que partenaires du mouvement de l'EPT, exercer une double influence propre à conduire au succès à l'horizon 2015. Premièrement, ils peuvent s'engager, comme l'a fait la Chine à la réunion du Groupe de haut niveau à Beijing en 2005, à devenir à l'échelle mondiale des modèles de réussite dans le domaine de l'EPT. En obtenant de bons résultats à l'intérieur de leurs frontières, les pays de l'E-9 détiennent collectivement la clé, sur le plan statistique de la réalisation des objectifs de Dakar. Deuxièmement, ils disposent aussi des ressources et des capacités nécessaires pour jouer dans les relations Sud-Sud un rôle décisif et reconnu consistant à tendre la main aux pays en développement moins bien lotis pour soutenir leurs efforts en matière d'EPT. Ce nouveau partenariat de chefs de file, « EPT/E-9 », aidera à enseigner et apprendre les meilleures pratiques, à renforcer les institutions, trouver de nouvelles formes de financement et à innover à l'aide des TIC pour répondre aux besoins très divers des pays en développement, et tout d'abord de ceux qui sont les plus démunis. Il servira aussi de tremplin pour une coopération Sud-Sud renforcée. L'UNESCO s'emploiera aussi avec ses partenaires à explorer les possibilités d'aide financière de la part des pays développés, dans le cadre d'une relation triangulaire.

Donner une plus grande visibilité à l'EPT

44. L'UNESCO et ses partenaires s'efforceront non seulement d'accroître les ressources allouées à l'EPT (voir section II) mais aussi d'inscrire l'éducation en général et l'EPT en particulier sur les agendas politiques internationaux. Les membres du G-8 constituent par conséquent une force politique d'une importance capitale pour la promotion et la réalisation des objectifs de l'EPT d'ici à 2015. On peut aussi mentionner l'ECOSOC, les organisations régionales, l'OCDE et de nombreuses autres instances dans lesquelles une action de plaidoyer permettra de préserver la place de l'EPT dans l'agenda global du développement, garantissant ainsi l'inclusion de l'éducation dans les débats des réunions et organes internationaux⁸.

45. En ce qui concerne plus particulièrement le G-8, l'UNESCO travaillera étroitement avec la Fédération de Russie qui accueillera le Sommet en 2006 afin que l'EPT y figure en bonne place à l'ordre du jour de cette réunion. Les relations avec le G-8 devraient évoluer entre 2006 et 2015 à mesure que les échéances de l'EPT approchent et que les membres du G-8 voient un intérêt croissant à financer l'éducation dans les pays en développement ; ce processus sera harmonisé avec l'aspect financier du partenariat de l'E-9.

Faciliter la mobilisation des ressources

46. Outre la nécessité d'inscrire l'EPT à l'agenda des grandes instances internationales, il importe de faciliter la mobilisation des ressources par tous les moyens disponibles. La majeure partie des ressources consacrées à l'EPT proviendra des budgets nationaux et il importe de travailler avec les gouvernements pour les augmenter en fonction des besoins. L'aide extérieure est indispensable pour atteindre les objectifs de l'EPT dans de nombreux pays en développement, et elle peut servir de catalyseur pour l'élaboration de politiques et d'autres initiatives de financement. Ainsi, l'IMOA jouera un rôle croissant, mais il faut aussi trouver les moyens de financer d'autres aspects de l'EPT, par exemple l'alphabétisation des adultes, la protection et l'éducation de la petite enfance et les programmes de formation professionnelle et d'acquisition des compétences de la vie courante pour

⁸ Pour une liste non exhaustive des réunions envisagées à l'ordre du jour desquelles devait figurer l'EPT, voir le calendrier en annexe.

les jeunes. Il faudrait aussi faciliter les partenariats avec la société civile, le secteur privé et les communautés. Le programme de l'UNESCO pour 2006-2007 met au centre de ses activités de coordination la nécessité de « contribuer à réduire le fossé entre les besoins financiers et les besoins en capacités des pays les moins susceptibles de réaliser l'EPT et les ressources apportées par la communauté internationale »⁹.

Fonder les apports à l'élaboration des politiques sur l'observation et la recherche

47. Des politiques efficaces offrent un cadre pour la réussite de l'EPT et il fait partie de l'action de coordination de l'EPT de veiller à ce que les apports à l'élaboration des politiques soient de la meilleure qualité possible. Il faut pour cela rassembler des éléments factuels solides sur ce qui fonctionne et appliquer les résultats des recherches pertinentes. L'UNESCO facilitera ce processus de deux façons :

- premièrement, elle continuera de développer son rôle et ses capacités d'aide à la formulation des politiques, sur la base d'une analyse rigoureuse. La collecte, le traitement et la diffusion des informations selon des modalités et sous des formats propres à promouvoir un dialogue fructueux seront des opérations essentielles dans ce processus. En tirant le meilleur parti de son expertise à Paris, dans ses instituts et hors Siège, l'UNESCO consolidera et ciblera ses apports à l'élaboration des politiques dans les instances internationales et régionales comme dans les pays. À l'échelon international, une présence plus proactive dans les forums sur l'EPT favorisera une plus grande cohérence des approches entre les différents acteurs ;
- deuxièmement, l'UNESCO, avec ses partenaires et ses instituts, définira des priorités pour la recherche qui déboucheront sur des stratégies plus efficaces pour la réalisation des objectifs de l'EPT et de ceux des trois décennies d'ici à 2015. Dans ce processus, ils tiendront compte autant que faire se peut des résultats de recherche. Le renforcement de la capacité des institutions nationales de conduire des recherches de qualité et d'en analyser et appliquer les résultats sera une étape cruciale de ce processus. En 2006, l'UNESCO s'efforcera avec ses partenaires d'identifier des domaines clés et de lancer des recherches, surtout concernant les pays qui sont les plus éloignés de la réalisation des objectifs de l'EPT.

Intégrer les mécanismes de l'EPT

48. L'expérience acquise depuis Dakar a montré que les principaux mécanismes de coordination de l'EPT gagneraient à être plus intégrés pour avoir plus d'impact à l'échelon mondial et renforcer la dynamique politique nécessaire pour atteindre les objectifs de l'EPT. Pendant la période 2006-2007, il faudra développer deux aspects :

- premièrement, dans la planification des réunions du Groupe de travail sur l'EPT (Paris) et du Groupe de haut niveau (Égypte) qui auront lieu en 2006, il sera indispensable d'intégrer dans un agenda unique les besoins en matière de programmes et de politiques d'EPT des grandes organisations internationales - UNESCO, PNUD, UNICEF, FNUAP et Banque mondiale - vu qu'ils concernent la réalisation des objectifs de Dakar. Il faudra aussi trouver les moyens d'intégrer d'autres réunions, notamment celles de l'IMOA et de l'UNGEI, avec celles du Groupe de haut niveau ;

⁹ Projet de programme et de budget de l'UNESCO pour 2006-2007.

- deuxièmement, en 2007-2008, l'UNESCO entreprendra de revoir le calendrier des mécanismes de l'EPT pour pouvoir mieux utiliser les données fournies par l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) et le *Rapport mondial de suivi sur l'EPT*. Si à l'avenir ce dernier paraissait au début de l'automne, le Groupe de travail pourrait se réunir à l'automne pour en examiner les conclusions et en analyser les implications quant aux politiques. L'agenda du Groupe de haut niveau qui se réunira à la fin de l'automne serait ainsi mieux éclairé. Ces changements ont été suggérés à la fois par les partenaires de l'EPT et par la Conférence générale de l'UNESCO en 2005.

49. Les réunions régionales consacrées à l'éducation, notamment les conférences des ministres de l'éducation et celles de l'ADEA, produisent des résultats immédiatement applicables à l'EPT. De même, ces réunions peuvent aussi bénéficier des apports des forums internationaux sur l'EPT. Il importe de faciliter la communication et les échanges mutuels pour tirer le meilleur parti possible des approches visant à atteindre les objectifs de l'EPT.

Étendre la portée du suivi à l'échelon national

50. Le *Rapport mondial de suivi sur l'EPT* est la publication qui fait autorité dans le monde pour ses analyses sur l'EPT, en effet, il fournit systématiquement les dernières données disponibles et offre une étude des facteurs qui favorisent ou entravent la réalisation des objectifs de l'EPT. Sa valeur tient à son indépendance éditoriale, à la compétence de ses collaborateurs et de son comité de rédaction, à la disponibilité de ressources adéquates et à la qualité de son contenu et de son analyse des données. Dans le cadre de la dynamique qui pousse à l'élaboration de politiques de l'EPT fondées sur des éléments factuels, certains préconisent la tenue de « sommets régionaux de l'éducation » tous les deux à trois ans pour examiner les progrès de l'EPT dans chaque région (comme la réunion et le rapport du Pôle-Dakar au printemps 2005), activités qui compléteront et renforceront celles des actuelles instances régionales qui s'occupent d'éducation¹⁰. En outre, il reste nécessaire de disposer de plus de données sur les déficits de financement, en particulier dans les pays les moins avancés.

51. L'édition 2008 du *Rapport mondial de suivi sur l'EPT* passera en revue les progrès accomplis à l'échelle mondiale dans la réalisation des six objectifs de l'EPT. En complément, l'UNESCO facilitera les examens à l'échelon national, afin de découvrir et d'analyser les disparités à l'intérieur même des pays et d'améliorer les politiques, ce qui permettra d'élaborer de meilleurs indicateurs et d'accroître la capacité de suivre la mise en œuvre de l'EPT. Les analyses nationales seront synthétisées dans des rapports régionaux. Ce processus, qui doit se dérouler en 2006 et 2007, prêter aussi attention au besoin de renforcer les capacités nationales de collecte et d'analyse des données ventilées avec plus de précision. Avec l'équipe du *Rapport*, l'ISU, ses bureaux régionaux et d'autres partenaires, l'UNESCO étudiera en 2006 comment soutenir le développement des activités de suivi et organiser cette tâche de façon efficace, efficiente et avec intégrité. De même, en 2014-2015, un examen d'ensemble des efforts fournis à l'échelle mondiale en faveur de l'EPT sera réalisé.

¹⁰ Il s'agit notamment de MINEDAF (en Afrique tous les quatre ans), de l'ADEA, de MINEDARAB (pour la région des États arabes), des réunions ministérielles pour l'Amérique latine, de diverses réunions sous-régionales en Asie et dans le Pacifique, etc.

Consultations en cours avec les organisations partenaires de l'EPT

52. En réponse aux appels lancés par le Conseil exécutif et le Groupe de haut niveau sur l'EPT réuni à Brasilia pour que le plan d'action global soit établi en étroite consultation avec les organisations partenaires, en particulier les quatre autres organisations initiatrices de Jomtien et de Dakar (PNUD, FNUAP, UNICEF et Banque mondiale), des consultations ont eu lieu :

- dans le cadre des délibérations du Groupe de travail sur l'EPT (juillet 2005), de la réunion technique de l'IMOA (septembre 2005), de la Table ronde ministérielle sur l'EPT (octobre 2005), de la réunion du Groupe de haut niveau sur l'EPT à Beijing (novembre 2005) et de la réunion ministérielle des pays de l'E-9 tenue à Monterrey (février 2006) au cours desquelles les grandes orientations du plan d'action global ont été approuvées ;
- dans le cadre des débats de la 33^e session de la Conférence générale de l'UNESCO, en particulier sur le 33 C/5 et le 34 C/4, y compris l'examen des résultats de la Table ronde ministérielle sur l'EPT ;
- dans le cadre de discussions bilatérales avec des représentants de haut niveau des États membres, des organisations multilatérales et bilatérales et de la société civile ;
- à l'occasion de visites et d'échanges techniques avec les principales organisations partenaires, au cours desquels s'est manifestée une volonté accrue de participer à la poursuite du perfectionnement du plan et de préparer une réunion des chefs de secrétariat des organisations partenaires à la mi-2006 afin de confirmer, si possible, l'approbation du plan d'action global.

Les prochaines étapes de ce processus devraient être les suivantes : un séminaire interorganisations ciblé, de nouvelles consultations avec des donateurs bilatéraux lors de la réunion technique de l'IMOA à Moscou (mars 2006), des discussions avec l'UNICEF sur sa nouvelle stratégie à moyen terme dans le domaine de l'éducation (2006-2009) et de nouvelles consultations de vive voix avec de hauts responsables des organisations partenaires.

VI. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DES PARTENAIRES INTERNATIONAUX DE L'EPT

53. Le but primordial est d'aider les pays à atteindre les objectifs de l'EPT d'ici à 2015. Les partenaires internationaux de l'EPT ne réussiront à atteindre ce but que s'ils se concentrent sur un nombre limité d'orientations stratégiques qui soient à la fois suffisamment générales pour permettre la flexibilité et les adaptations aux niveaux régional, national et local, et suffisamment ciblées pour traduire une stratégie globale en processus concrets de planification et de budgétisation.

54. On trouvera ci-après une brève présentation des orientations majeures de l'EPT que les cinq partenaires de Dakar envisagent pour les dix années à venir, et le présent plan, au fur et à mesure de son développement, inclura en appendice celles des autres principaux protagonistes, dont les ONG.

UNESCO

55. Alors que l'UNESCO entame un processus d'élaboration d'une nouvelle Stratégie à moyen terme (2008-2013) sur la base de larges consultations, le domaine de l'éducation revêtira une importance centrale. Un aspect essentiel de cette stratégie sera la conception d'une réponse globale

aux problèmes restant à résoudre pour réaliser l'EPT. Le présent Plan d'action global a défini les domaines et approches clés suivants destinés à éclairer cette réponse :

- **« De l'accès au succès »** : Cela signifie qu'il faut scolariser tous les apprenants éligibles, y compris les populations marginalisées, et leur donner les moyens de rester à l'école et d'y réussir. Cela requiert que l'on mette constamment l'accent sur la mise au point de stratégies efficaces dans leur contexte et sur l'amélioration de la qualité de l'éducation, et cette approche sera alignée sur l'initiative EDUSIDA. Les partenaires de l'EPT devraient s'employer de concert à élaborer et promouvoir des approches imaginatives de l'éducation et de l'apprentissage qui intègrent tous les intéressés - en vue de la réussite (voir annexes VI et VII).
- **L'alphabétisation**, des enfants comme des adultes, est une composante essentielle et l'UNESCO mettra en œuvre l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE), qui vise à définir les meilleures pratiques au niveau des pays et à en appuyer l'application, dans le contexte de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (voir annexe IV).
- **Éducation de la main-d'œuvre** : Il est de plus en plus nécessaire de scolariser et de diplômer davantage d'élèves dans l'enseignement secondaire, dont les programmes devraient avoir, parmi leurs objectifs, celui de créer « des penseurs qui travaillent et des travailleurs qui pensent ». L'enseignement secondaire et postsecondaire, de même que l'enseignement et la formation techniques et professionnels, doivent être reliés à la mise en place d'une main-d'œuvre appropriée. Les possibilités d'éducation et de formation destinées aux jeunes déscolarisés, ont un rôle majeur à jouer à cet égard, de même que l'apprentissage non formel.
- **La formation des enseignants** est un domaine d'action prioritaire. Il est besoin d'identifier les meilleures pratiques et de mettre en œuvre énergiquement la formation et le perfectionnement professionnels. L'UNESCO s'y emploiera dans le cadre de son Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA). L'UNESCO devrait aussi conduire et coordonner les efforts mondiaux visant à quantifier le « déficit d'enseignants » en voie d'aggravation et à lui trouver des solutions, en harmonie avec l'initiative EDUSIDA dirigée par l'UNESCO (voir annexe V).
- **La technologie** transformera l'utilisation du temps, de l'espace et des responsabilités : L'UNESCO devrait déterminer la capacité transformationnelle de la technologie à l'appui d'un apprentissage de haute qualité dans tous les environnements, formels comme non formels. En temps que composante essentielle, transsectorielle, de la capacité de l'Organisation, elle comprendra les efforts de l'ITIE, de l'IIRCA et de la Division de l'enseignement supérieur pour créer dans les universités des « centres d'excellence » pour la formation des enseignants et le développement des ressources humaines.

56. Pour soutenir ces orientations éducatives, l'UNESCO fera appel au moins aux modalités suivantes :

- **Renforcement des capacités** aux niveaux régional et national : L'UNESCO et ses instituts s'efforceront de répondre au besoin, clairement exprimé, de poursuivre le perfectionnement du personnel éducatif dans les ministères, les écoles, les universités et d'autres contextes. Il s'agit, mais pas exclusivement, de la capacité interne de planifier, d'administrer et d'exécuter des programmes de recherche et d'évaluation sur les effets des programmes éducatifs à tous les niveaux (voir annexe VIII).

- **Le Portail de l'éducation de l'UNESCO** : Dans le cadre des fonctions normatives et d'échange d'information de l'UNESCO, il faudrait que pour tous les objectifs stratégiques de l'Organisation, les résultats obtenus sur le terrain ou produits par les recherches soient présentés sur un portail mondial de façon à être facilement utilisés et commentés par les unités hors Siège. La (les) plate(s)-forme(s) devrai(en)t être organisée(s) par initiative et en fonction de chacun des six objectifs de l'EPT afin de montrer clairement ce que fait l'UNESCO pour atteindre les objectifs, que ce soit par exemple dans ses politiques ou ses pratiques, ses financements ou sa pédagogie.
- **Reddition de comptes aux États membres et partenariat avec les États membres** : Étant donné que les aspects financiers, économiques et sociaux du développement durable et des stratégies éducatives deviennent de plus en plus interdépendants au niveau mondial comme aux niveaux régional et national, le rôle du Secteur de l'éducation en tant que partenaire intellectuel et avocat des stratégies et plans nationaux d'éducation est plus important que jamais¹¹. L'UNESCO continuera de travailler avec les ministres de l'éducation des pays en développement en vue de faire en sorte que ses programmes et activités soient plus à même de soutenir les plans et stratégies nationaux d'EPT. Le suivi et l'évaluation périodiques de l'impact des interventions de l'UNESCO seront menés en concertation avec les ministres de l'éducation.

UNICEF

57. L'éducation occupe une place centrale dans la mission de l'UNICEF au service des enfants du monde, selon ses propres termes : « L'UNICEF conçoit l'éducation selon une vision qui la relie à la croissance et au développement, ainsi qu'à la protection et au bien-être de tous les enfants » et « L'UNICEF appuie et promeut l'éducation de qualité pour tous en tant que droit »¹².

58. L'éducation de base et l'égalité entre les sexes constituent un des cinq domaines d'action privilégiés du Plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour 2006-2009, sur la base des deux OMD pertinents. Dans son action pour réaliser la parité entre les sexes, l'UNICEF collabore avec les partenaires de l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI). Il soutient aussi ses partenaires aux fins de la réalisation des autres objectifs de l'EPT, ainsi que l'Initiative de mise en œuvre accélérée (IMOA).

59. Conformément à son large mandat concernant le développement et le bien-être des enfants, et mettant particulièrement l'accent sur l'action au niveau des pays, l'UNICEF se concentre sur les éléments suivants de l'agenda de l'EPT :

- Amélioration de la préparation des enfants à entrer à l'école primaire en temps voulu, par des programmes de protection, d'apprentissage et de développement de la petite enfance.
- Réduction des disparités fondées sur le sexe et autres en vue d'accroître l'accès, la participation et l'achèvement d'une éducation de base de qualité.
- Amélioration de la qualité de l'éducation et accroissement des taux scolaires de rétention, d'achèvement et de réussite par l'utilisation de modèles d'écoles « accueillantes à l'enfant » et des liens avec les initiatives du PAM en vue de soutenir les programmes de repas scolaires.

¹¹ Cela a été souligné dans le communiqué de la Table ronde ministérielle (Paris, octobre 2005) et réaffirmé lors de la réunion du Groupe de haut niveau à Beijing.

¹² Note de l'UNICEF à l'Équipe spéciale sur l'EPT (Paris, 24-25 janvier 2005), p. 1.

- Action en vue de rétablir l'éducation dans les situations d'urgence et de sortie de conflit et d'aider à préserver les systèmes éducatifs de menaces telles que le VIH et le sida.

60. De plus, l'UNICEF entreprend de cibler son action sur l'enseignement secondaire destiné aux adolescents, en particulier les filles, pour lesquels une éducation fondée sur les compétences nécessaires dans la vie courante est vitale.

BANQUE MONDIALE

61. La stratégie éducative de la Banque mondiale comporte deux volets : l'Éducation pour tous (EPT) et l'Éducation pour l'économie du savoir (EKE)¹³. Les OMD constituent le cadre de développement dans lequel la Banque mondiale traite l'éducation, axant son action sur les deux objectifs de l'enseignement primaire universel et de l'égalité entre les sexes dans l'éducation, tout en reconnaissant que le soutien de tout l'agenda de l'EPT est nécessaire pour atteindre les OMD. La réalisation de ces objectifs est liée à l'amélioration des résultats d'apprentissage et de la qualité de l'éducation, l'action visant à assurer la satisfaction des besoins du marché du travail et l'acquisition de compétences productives, et à l'amélioration des perspectives de réalisation des OMD relatifs à la santé.

62. La Banque mondiale met l'accent sur un « meilleur environnement stratégique » en tant que moteur le plus important de l'EPT. Elle appuie avant tout les efforts de l'EPT par des entreprises multidimensionnelles :

- (1) promotion du développement de la petite enfance ;
- (2) promotion de l'accès et de l'égalité ainsi que des résultats d'apprentissage ;
- (3) ciblage sur l'éducation des filles pour améliorer les taux de rétention ainsi que les résultats d'apprentissage ;
- (4) aide aux systèmes éducatifs pour faire face au VIH et au sida ;
- (5) promotion de l'EPT dans les pays sortant d'un conflit.

63. De plus, la Banque mondiale cherche à accroître l'impact des programmes d'éducation de base des adultes dans le cadre de la planification de l'EPT, et elle a d'autre part renforcé son soutien à l'éducation non formelle des enfants et des jeunes pour aider à faciliter leur entrée sur le marché du travail.

64. En dehors de ces actions, la Banque mondiale conduit l'Initiative de mise en œuvre accélérée (IMOA), principal vecteur à la fois de la mobilisation de ressources supplémentaires et de l'harmonisation de l'engagement des donateurs en faveur de l'EPT. Outre son aide financière, qui prend la forme de prêts ordinaires, de prêts concessionnels de l'IDA et de subventions de l'IDA, la Banque mondiale emploiera sa capacité d'analyse à promouvoir une orientation plus prononcée de l'éducation vers les résultats, tant pour ce qui est d'évaluer et de systématiser les résultats d'apprentissage entre les pays que pour comprendre l'impact de l'éducation sur la société. Cela la conduit à apporter un soutien vigoureux à l'achèvement universel du primaire plutôt qu'à la simple scolarisation.

¹³ Voir Banque mondiale : Education Sector Strategy Update (actualisation de la stratégie du secteur de l'éducation), 2005.

65. Au-delà de l'EPT, l'EKE met l'accent sur le rôle de l'enseignement secondaire et supérieur dans le développement du capital humain, en rapport avec les exigences du marché du travail et conduisant à une plus grande compétitivité économique nationale.

66. La Banque mondiale structure son action autour d'une stratégie unique impulsée par les pays et privilégie aussi les partenariats potentiels avec le secteur privé.

FNUAP

67. Le FNUAP est un « organisme de développement international qui œuvre en faveur du droit à la santé et de l'égalité des chances pour chaque femme, homme et enfant ». Les principaux domaines dans lesquels le FNUAP offre son aide aux pays comprennent : (1) la formulation de politiques et de stratégies visant à réduire la pauvreté et à promouvoir le développement durable ; (2) la collecte et l'analyse de données démographiques qui peuvent aider à comprendre les tendances démographiques et leur utilisation au service de politiques et de programmes visant à réduire la pauvreté et à faire en sorte que toutes les grossesses soient désirées, que tous les jeunes soient protégés du VIH et du sida et que toutes les filles et toutes les femmes soient traitées avec dignité et respect, et (3) le maintien d'une liaison étroite entre le développement et la santé reproductive et l'égalité entre les sexes.

68. L'éducation de base est considérée par le FNUAP comme une condition préalable importante du développement durable et comme un facteur de développement du bien-être en raison de ses liens avec les facteurs démographiques ainsi qu'avec les facteurs économiques et sociaux. Nombre de programmes du FNUAP intègrent la promotion de l'éducation à la population et à la vie familiale, par l'éducation à la santé sexuelle et reproductive, dont l'éducation par les pairs, et le développement des compétences nécessaires dans la vie courante, en particulier dans le contexte de la prévention du VIH. À l'appui des objectifs et des stratégies de l'EPT, le FNUAP mène également les actions suivantes :

- Plaidoyer pour les objectifs de l'EPT dans ses programmes mondiaux, régionaux et de pays.
- Plaidoyer pour le soutien politique et programmatique à l'éducation des filles, en particulier l'élimination des distorsions tenant au sexe dans les systèmes et programmes éducatifs. Cette action est notamment ciblée sur l'éducation des filles dans les zones touchées par un conflit armé et sur les facteurs sociopolitiques qui entravent l'éducation des filles comme les mariages précoces et les grossesses d'adolescentes, ainsi que sur la promotion des liens entre l'éducation des filles et la santé reproductive.
- Promotion des programmes d'alphabétisation de base en relation avec les programmes de santé reproductive, de promotion de l'égalité entre les sexes et de lutte contre le VIH et le sida.
- Soutien aux adolescents et aux jeunes en répondant à leurs besoins dans les domaines des soins de santé, des possibilités d'emploi et des compétences nécessaires dans la vie courante.

PNUD

69. Le PNUD est, selon ses propres termes, le « réseau mondial de développement du système des Nations Unies », qui relie et coordonne les efforts aux niveaux national et international en vue de réaliser les OMD. À cet effet, il développe les capacités, favorise le partage des connaissances,

travaille en partenariat et plaide la cause du changement, en mettant particulièrement l'accent sur cinq domaines :

- (1) Gouvernance démocratique
- (2) Réduction de la pauvreté
- (3) Prévention des crises et relèvement
- (4) Énergie et environnement
- (5) VIH/sida.

70. Ces domaines sont abordés dans le cadre de thèmes transversaux, dont les suivants :

- Développement des capacités
- Mise en réseau des savoirs
- Égalité entre les sexes dans le développement
- Droits de l'homme
- Technologies de l'information et de la communication (TIC)
- Coopération Sud-Sud.

71. Une des fonctions clés du PNUD consiste à coordonner les activités des organismes des Nations Unies au niveau national, à savoir la fonction de « coordonnateur résident ».

72. Bien que l'EPT ne fasse pas explicitement partie des cadres de référence de ses domaines d'activité, des éléments éducatifs sont intégrés dans différentes dimensions des opérations du PNUD. L'actuel deuxième Cadre de financement pluriannuel (2004-2007) propose cinq objectifs de base qui impliquent des processus d'apprentissage ou d'éducation sous une forme ou une autre. En tant que coordonnateur résident au niveau des pays, le PNUD joue un rôle important pour ce qui est de relier les stratégies de réduction de la pauvreté, y compris les DSRP, aux OMD, à l'EPT et à d'autres cadres tels que le PNUAD, et d'assurer l'utilisation la plus efficace des ressources d'aide du système des Nations Unies et autres ressources internationales.

VII. DU CADRE INTERNATIONAL À L'ACTION NATIONALE

73. Le présent plan est un document pratique et dynamique qui est propre à faciliter une action conjointe et coordonnée lorsqu'il sera utilisé comme référence par les partenaires de l'EPT pour dialoguer et coopérer.

74. Le niveau clé de l'action pour l'EPT est le niveau national, dans le contexte de la politique et du plan de chaque pays en matière d'éducation. Le présent Plan d'action offre un cadre cohérent à une action coordonnée et complémentaire des institutions internationales à l'appui de la mise en œuvre au niveau des pays. Les domaines de priorité stratégique indiquent comment cet appui peut être ciblé, eu égard à l'éventail infini des besoins et des possibilités. Les cinq domaines de soutien à l'action nationale ont été définis dans de nombreux débats sur l'EPT comme essentiels à la promotion et à la mise en œuvre de l'EPT dans tous les contextes.

75. Cependant, au-delà de ces considérations, les priorités spécifiques et leur échelonnement dans le temps, les méthodes et les approches, le chiffrage des coûts et l'allocation des ressources - tout cela sera déterminé au niveau des pays, en fonction du contexte.

76. Le soutien coordonné au niveau national résultera de la volonté d'entretenir un dialogue constant, ciblé et de haute qualité, au niveau national et au niveau international. Sur le plan national, les partenaires multilatéraux et bilatéraux sont résolus à renforcer la coordination, l'harmonisation

et l'alignement sur les priorités nationales dans le cadre général des processus de développement, en particulier la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Le dialogue à ce niveau, orchestré par le gouvernement et impliquant tous les partenaires de l'EPT, sera l'élément vital de la coopération. Au niveau international, le dialogue garantira la complémentarité et le soutien mutuel des agendas, à condition que les institutions transmettent à leur représentation au niveau national à la fois les informations nécessaires et l'adhésion à l'esprit du dialogue.

77. Les responsabilités de coordination de l'ensemble de l'entreprise de l'EPT et les contributions de chaque institution font partie intégrante du présent Plan, qui ne prescrit pas de solutions ou d'actions mais suggère des processus et des domaines d'action à l'appui du niveau national, illustrés à la fin de chaque section, autour desquels le dialogue puisse progresser.

Projet de décision proposé

78. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision conçue comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant sa décision 171 EX/7 et la résolution 33 C/15,
2. Rappelant en outre l'Examen stratégique de l'EPT (170 EX/8) et la Stratégie de l'UNESCO dans le domaine de l'EPT pour la période 2005-2015 (171 EX/8),
3. Ayant examiné le document 174 EX/9,
4. Remercie le Directeur général des efforts faits pour élaborer le *Plan d'action global en vue de la réalisation des objectifs de l'EPT d'ici à 2015* et les plans d'application correspondant aux objectifs stratégiques de l'UNESCO ;
5. Prend note des mesures prises pour intensifier les consultations et le dialogue de haut niveau avec tous les principaux partenaires internationaux, et en particulier de la décision de réunir à la mi-2006 les chefs de secrétariat des cinq institutions partenaires de Jomtien et de Dakar en vue d'examiner et, si possible, d'approuver le Plan d'action global ;
6. Accueille avec satisfaction le *Plan d'action global en vue de la réalisation des objectifs de l'EPT d'ici à 2015* proposé et demande aux États membres de continuer d'insister auprès des principaux partenaires internationaux, par l'intermédiaire de leurs organes directeurs, pour qu'ils assurent un soutien suivi à l'UNESCO dans ses efforts pour affiner le Plan d'action global et garantir le succès de sa mise en œuvre ;
7. Note que le Directeur général a entrepris d'élaborer un cadre de gestion pour un programme en matière d'éducation décentralisé et axé sur les résultats ;
8. Prie le Directeur général de prendre des mesures pour renforcer la capacité de l'UNESCO de mettre en œuvre le Plan d'action global en vue de la réalisation des objectifs de l'EPT d'ici à 2015 ;

9. Prie en outre le Directeur général de tenir le Conseil exécutif régulièrement informé des ressources extrabudgétaires supplémentaires qui seraient nécessaires pour que l'Organisation applique de manière efficace le Plan d'action global en vue de la réalisation des objectifs de l'EPT d'ici à 2015, y compris le cadre de gestion susmentionné ;
10. Invite le Directeur général à rendre compte régulièrement au Conseil exécutif de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action global et du nouveau cadre de gestion.

ANNEXE I

CALENDRIER

Le calendrier se présente en trois parties :

- la Partie 1 détaille les événements réguliers, presque tous annuels, qui contribuent de manière directe à la coordination de l'EPT ou qui permettent de relier l'EPT à des projets de développement de plus grande portée ;
- la Partie 2 propose un calendrier quinquennal (2006-2010) présentant les événements, les tendances et les engagements relatifs à l'EPT ;
- la Partie 3, qui reste à mettre au point, portera sur les dernières années des efforts en faveur de l'EPT (2011-2015).

Partie 1 - Réunions, actions et événements réguliers

Domaines	Réunions, actions et événements réguliers			
Alliances et dynamique politique	Réunions sur l'EPT	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> Coordination internationale Groupe de travail sur l'éducation pour tous (annuelle) Groupe de haut niveau (HLG) (annuelle) Réunion des partenaires de l'IMOA (annuelle) Réunions techniques de l'IMOA (semestrielles) Réunions régionales (ex : Bureau de l'UNESCO à Bangkok, Forum sur l'EPT des ministres de l'éducation de l'Asie du Sud) Réunion ministérielle des pays de l'E-9 (biennale) Consultation collective des ONG (CCONG) </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> Coordination régionale Projet régional d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PRELAC) Conférence régionale des ministres de l'éducation des États membres d'Afrique (MINEDAF) Union africaine - Conférence des ministres africains de l'éducation (COMEDAF) Comité régional sur l'éducation en Asie et dans le Pacifique (EDCOM) Programme Asie-Pacifique d'éducation pour tous (APPEAL) Partenariats thématiques Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI) Programme d'éducation pour les populations rurales Réseau interinstitutionnel pour l'éducation dans les situations d'urgence (INEE) </td> </tr> </table>	Coordination internationale Groupe de travail sur l'éducation pour tous (annuelle) Groupe de haut niveau (HLG) (annuelle) Réunion des partenaires de l'IMOA (annuelle) Réunions techniques de l'IMOA (semestrielles) Réunions régionales (ex : Bureau de l'UNESCO à Bangkok, Forum sur l'EPT des ministres de l'éducation de l'Asie du Sud) Réunion ministérielle des pays de l'E-9 (biennale) Consultation collective des ONG (CCONG)	Coordination régionale Projet régional d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PRELAC) Conférence régionale des ministres de l'éducation des États membres d'Afrique (MINEDAF) Union africaine - Conférence des ministres africains de l'éducation (COMEDAF) Comité régional sur l'éducation en Asie et dans le Pacifique (EDCOM) Programme Asie-Pacifique d'éducation pour tous (APPEAL) Partenariats thématiques Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI) Programme d'éducation pour les populations rurales Réseau interinstitutionnel pour l'éducation dans les situations d'urgence (INEE)
Coordination internationale Groupe de travail sur l'éducation pour tous (annuelle) Groupe de haut niveau (HLG) (annuelle) Réunion des partenaires de l'IMOA (annuelle) Réunions techniques de l'IMOA (semestrielles) Réunions régionales (ex : Bureau de l'UNESCO à Bangkok, Forum sur l'EPT des ministres de l'éducation de l'Asie du Sud) Réunion ministérielle des pays de l'E-9 (biennale) Consultation collective des ONG (CCONG)	Coordination régionale Projet régional d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PRELAC) Conférence régionale des ministres de l'éducation des États membres d'Afrique (MINEDAF) Union africaine - Conférence des ministres africains de l'éducation (COMEDAF) Comité régional sur l'éducation en Asie et dans le Pacifique (EDCOM) Programme Asie-Pacifique d'éducation pour tous (APPEAL) Partenariats thématiques Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI) Programme d'éducation pour les populations rurales Réseau interinstitutionnel pour l'éducation dans les situations d'urgence (INEE)			

Domaines	Réunions, actions et événements réguliers	
	Autres grands événements en faveur de l'EPT	<p>Réunions internationales</p> <p>G-8 (juillet)</p> <p>ECOSOC</p> <p>Réunion de haut niveau OCDE/CAD</p> <p>OCDE/ED</p> <p>BIE - Conférence internationale de l'éducation</p> <p>Forum économique mondial (janvier)</p> <p>Commission des droits de l'homme</p> <p>Commission de la condition de la femme</p> <p>Comité des droits de l'enfant</p> <p>Conférence internationale d'Oxford sur l'éducation et le développement</p> <p>Conférence de l'Université de Harvard</p> <p>Conférence de l'Université de Stanford sur les études commerciales</p> <p>Association d'éducation comparée et internationale</p> <p>Conseil mondial des associations d'éducation comparée</p> <p><i>British Association for International and Comparative Education</i></p> <p>Réunions régionales</p> <p>Forums de parlementaires et Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)</p> <p>ADEA</p> <p>Union africaine</p> <p>UNRWA</p>
	Réunions d'institutions	<p>Réunions d'organes directeurs</p> <p>Conseil exécutif de l'UNESCO (2 fois par an - avril et octobre) et Conférence générale de l'UNESCO (tous les deux ans - octobre)</p> <p>Comité du développement Banque mondiale/FMI (2 fois par an : printemps - mars/avril - et automne - septembre/octobre)</p> <p>Conseil exécutif de l'UNICEF (3 fois par an - janvier, juin et septembre)</p> <p>Conseil d'administration du PNUD/FNUAP (2 sessions régulières à New York - janvier et septembre - et une session annuelle à Genève - septembre)</p>
Communication et promotion		<p>Événements</p> <p>Semaine de l'EPT</p> <p>Journées internationales</p> <p>Journée internationale de la langue maternelle (21 février)</p> <p>Journée internationale de la femme (8 mars)</p> <p>Journée de l'Afrique (25 mai)</p> <p>Journée internationale de l'alphabétisation (8 septembre)</p> <p>Journée mondiale des enseignants (5 octobre)</p> <p>Journée mondiale du SIDA (1^{er} décembre)</p> <p>Journée des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (19 décembre)</p>
Suivi		<p>Rapports</p> <p>Rapport mondial de suivi sur l'EPT (annuel - novembre)</p> <p>Rapport d'étape sur l'IMOA (annuel - novembre)</p> <p>Recueil de données mondiales sur l'éducation (<i>Global Education Digest</i>) de l'ISU (annuel)</p>

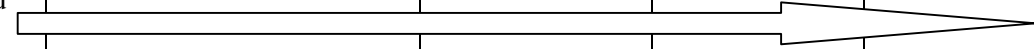
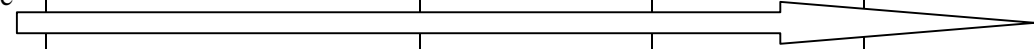
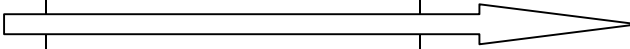
Partie 2 - calendrier (2006-2010)

Domaines		2006	2007	2008	2009	2010
Alliances et dynamique politique	Réunions sur l'EPT	Réunions du Groupe de travail sur l'éducation pour tous, du HLG (Égypte) et de l'IMOA E-9 (Mexique) Réunion des chefs de secrétariat sur le plan d'action global	Réalignement de la séquence Groupe de travail sur l'éducation pour tous, HLG et lancement du Rapport mondial de suivi sur l'EPT MINEDAF IX	E-9		E-9
	Autres grands événements	G-8 (Russie) OCDE Commission de la condition de la femme (mars) Commission des droits de l'homme Réunions du Comité consultatif mondial de l'UNGEI Conseil économique et social Union africaine	Conférence internationale d'Oxford			
	Réunions d'institutions		Conférence générale de l'UNESCO (34 ^e session)		Conférence générale de l'UNESCO (35 ^e session)	
Recherche et travail sur les politiques		Recenser les domaines clés et lancer la recherche (UNESCO) Création et maintenance d'une base de données (UNESCO)				

Domaines		2006	2007	2008	2009	2010
Renforcement des capacités		Activités de renforcement des capacités de l'UNESCO				
		Évaluation d'un cadre/modèle pour le renforcement des capacités (UNESCO)				
		FDPE/IMOA				
		Activités de renforcement des capacités de la Banque mondiale et de l'Institut de la Banque mondiale				
Communication et promotion		Semaine de l'EPT (Enseignant) Élaboration de la stratégie de l'UNESCO en matière de communication et de plaidoyer en faveur de l'EPT Élaboration de la stratégie IMOA-EPT	Alignement des stratégies de communication - EPT et IMOA-EPT			
Suivi		Rapport mondial de suivi sur l'EPT (EPPE) Examen des progrès de l'EPT Planification de la prolongation des activités de suivi (Rapport mondial de suivi sur l'EPT, ISU, UNESCO)	Rapport mondial de suivi sur l'EPT (Examen d'ensemble) Examen d'ensemble des progrès de l'EPT			

Domaines		2006	2007	2008	2009	2010	
Mobilisation des ressources	APD	Engagements Les pays du G-8 et d'autres donateurs augmentent l'aide de 50 milliards de dollars par an d'ici à 2010 (soit une augmentation annuelle moyenne de 12,2 % en termes réels) Annulation des dettes multilatérales des PPTE éligibles					L'APD fournie par les pays à revenu élevé doit atteindre 0,54 % du PIB (Projet Objectifs du Millénaire)
	APD - ED	Les donateurs doivent doubler le niveau actuel de l'APD en faveur de l'éducation 7-8 milliards de dollars/an à l'Afrique (Commission pour l'Afrique) Création d'un Groupe de travail sur les conversions de créances pour l'éducation (UNESCO)					
	Ressources intérieures	Accroissement de la proportion des budgets nationaux affectés à l'éducation et à l'éducation de base Abolition des droits de scolarité					

Domaines		2006	2007	2008	2009	2010
	IMOA	<p>IMOA</p> <p>18 pays (sur 81 pays admis à bénéficier du financement à l'IDA) dont les plans sectoriels ont été évalués et approuvés + 11 pays supplémentaires</p> <p>(Coût du programme pour 2005-2008 : 4,2 milliards de dollars par an - Projection concernant les donateurs : 450 millions de dollars par an par le biais des voies ordinaires et du Fonds catalytique et 76 % par le budget national)</p>	8 pays supplémentaires	7 pays supplémentaires		
		Fonds catalytique de l'IMOA 45 millions de dollars - 7 pays avec 122,5 millions de dollars supplémentaires consacrés à 9 pays	292 millions de dollars (2003-2007)			
		Fonds de développement de programmes d'éducation (FDPE) 21,83 millions de dollars (annoncés)	2,09 millions de dollars (annoncés)			
Efficacité de l'aide		<p>Nouvelle impulsion donnée aux forums nationaux sur l'EPT (UNESCO)</p> <p>Élaboration d'une note d'orientation sur l'appui au secteur (GNUD)</p> <p>Mise en œuvre de la Déclaration de Paris</p> <p>Mise en œuvre du Plan d'action du GNUD</p>				



Domaines		2006	2007	2008	2009	2010
Rôle de chef de file de l'UNESCO en matière de coordination		Réforme de la gestion du Secteur de l'éducation (ED) Consolidation du rôle de centre d'échange d'informations ainsi que du rôle normatif de l'Organisation Renforcement de ses opérations et capacités hors Siège	Consolidation du rôle de centre d'échange d'informations et du rôle normatif Restructuration de l'action sur le terrain et renforcement des capacités hors Siège			

Partie 3 - calendrier (2010-2015) - à mettre au point

ANNEXE II

PARTENARIATS INTERNATIONAUX POUR L'EPT

DNUA

Également à l'initiative de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012) va créer une dynamique dans le cadre de l'EPT, de sorte que les femmes et les hommes de tout âge partout dans le monde auront accès à l'alphabétisation en tant qu'outil d'apprentissage et moyen de participer à la vie de la société, par des voies utiles au plan local et créatrices de débouchés plus vastes. Tout comme pour la DEDD, l'UNESCO est l'organisme de coordination et l'intervention d'un éventail aussi large de partenaires est un préalable fondamental.

DEDD

Créée par décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, la DEDD (2005-2014) a pour but de promouvoir les valeurs et les schémas de comportement favorables au développement durable, au niveau tant du contenu que du processus de l'éducation. Les activités d'EPT ont pour objet de donner des possibilités d'apprendre, pour lesquelles la DEDD offre à la fois une philosophie et un contenu. Avec l'UNESCO pour organisme de coordination, la Décennie fait intervenir tout le système des Nations Unies et nécessite la participation active des gouvernements et de la société civile, du niveau national jusqu'aux communautés de base.

Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme

Adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2005, le Plan d'action du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme donne : (i) une définition de l'éducation dans le domaine des droits de l'homme applicable dans le système scolaire sur la base de principes convenus au plan international ; (ii) un guide commode pour le développement et/ou l'amélioration de l'éducation dans le domaine des droits de l'homme dans le système scolaire, proposant des activités concrètes de mise en œuvre au niveau national ; et (iii) un guide adaptable à différents contextes et situations.

Partenariats avec la société civile

La Consultation collective des ONG sur l'EPT (CCONG) est un partenaire clé pour le dialogue avec l'UNESCO qui facilite la participation de la société civile au suivi du Cadre d'action de Dakar ; elle regroupe plus de 600 ONG et réseaux internationaux, régionaux et nationaux.

La Campagne mondiale pour l'éducation est une initiative de la société civile, une coalition dans laquelle les syndicats d'enseignants et les ONG ont un poids important et qui, avec les organismes internationaux d'aide au développement, fait vigoureusement campagne en faveur de plus de ressources pour l'EPT, en organisant, par exemple, la Semaine annuelle mondiale de l'EPT.

UNGEI

Les partenaires de l'UNGEI mobilisent des ressources tant pour des interventions ciblées au niveau des projets et des programmes nationaux que pour des interventions systémiques à grande échelle conçues pour avoir un effet sur le système éducatif dans son ensemble. L'UNICEF est l'organisme chef de file de l'initiative et en assure le secrétariat, et les partenaires sont des organismes des Nations Unies, des gouvernements, la société civile et le secteur privé.

Éducation pour les populations rurales

La plupart des groupes qui n'ont pas la possibilité de bénéficier d'une éducation de qualité et appropriée se trouvent en zones rurales. Ce partenariat est axé sur les besoins éducatifs particuliers des populations rurales s'agissant de l'accès, de la qualité, de l'environnement et des résultats, tant pour les adultes que pour les enfants. Il a également pour objectif d'améliorer les capacités institutionnelles en matière de planification et de mise en œuvre de l'éducation pour les populations rurales. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'UNESCO dirigent conjointement ce partenariat qui regroupe une large gamme de partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux aux niveaux national et international.

FRESH

L'initiative FRESH - Concentrer les ressources sur une santé scolaire efficace - fournit aux organismes internationaux, à la société civile et autres un cadre primordial de coopération pour promouvoir le lien entre la santé scolaire et la qualité de l'éducation. Au titre de cette initiative, les partenaires s'emploient, séparément ou ensemble, à produire des outils et des ressources pour la promotion de la santé scolaire, notamment en donnant aux personnels de santé et d'éducation une formation adéquate. Les partenaires de l'initiative FRESH répondent également aux pays demandant une assistance en matière de politiques et de renforcement des capacités en appui aux programmes de santé scolaire. FRESH exploite les atouts de chaque organisme partenaire et rapproche les ministères de la santé et de l'éducation pour qu'ils dialoguent au niveau national.

Éducation pour personnes handicapées

Le handicap est à la fois la cause et la conséquence de la pauvreté, et ce partenariat a pour objectif de faire office de catalyseur afin que le droit à l'éducation et les objectifs du Cadre d'action de Dakar soient réalisés pour les personnes handicapées. Le partenariat regroupe des organismes des Nations Unies, des organisations internationales et nationales de handicapés ainsi que des donateurs. Avec un secrétariat partagé entre l'Université d'Oslo et l'UNESCO, les partenaires s'emploient à amener les dirigeants et les ONG à travailler directement et en partenariat avec les organisations locales, nationales, régionales et mondiales qui regroupent et représentent les personnes handicapées et leur famille.

Les enseignants et la qualité de l'éducation

Le rôle crucial des enseignants en matière de qualité de l'éducation et la nécessité de faire attention à la situation et à la condition des enseignants sont à la base du présent partenariat, qui a pour objectif de faciliter le dialogue entre les enseignants, leurs institutions et leurs associations pour promouvoir un enseignement de qualité et un apprentissage sain, dans le prolongement des initiatives des trois partenaires : OIT, Education International et UNESCO.

L'éducation dans les situations d'urgence et de crise

Structure flexible et ouverte, le Réseau interinstitutions pour l'éducation dans les situations d'urgence (INEE) a pour objectif de toucher dans le monde entier les praticiens de l'éducation travaillant dans des situations d'urgence et de crise. L'INEE promeut l'accès à une éducation de qualité, menée jusqu'à son terme, pour toutes les personnes prises dans une situation d'urgence, de crise ou d'instabilité chronique. Il promeut également la communication et la coopération interinstitutions afin d'améliorer les réponses en matière d'éducation d'urgence. Ce partenariat, dont l'UNESCO abrite le secrétariat, fait intervenir une large gamme d'organisations et de fondations multilatérales et de la société civile.

ANNEXE III

SOUTIEN À L'ALPHABÉTISATION : À QUELS ORGANISMES LES PAYS PEUVENT-ILS S'ADRESSER ?

Ce tableau indique ce que les pays peuvent attendre en termes de soutien dans le domaine de l'alphabétisation des cinq partenaires de l'EPT appartenant au système des Nations Unies. Il ne vise pas à fournir une description exhaustive de toutes les actions menées en la matière par ces cinq organismes ni à recenser tous les besoins nationaux en matière d'alphabétisation. Son but est de répertorier les domaines dans lesquels les institutions des Nations Unies peuvent prêter leur appui et de mettre en évidence leur complémentarité, le cas échéant, et aussi les lacunes. On pourrait procéder de même pour les autres objectifs de l'EPT, par exemple dans les domaines de la parité et l'égalité entre les sexes, l'enseignement primaire ou la protection de la petite enfance. L'alphabétisation a été retenue ici car il s'agit du thème du Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2006.

Domaines où un soutien est fourni pour l'alphabétisation	PNUD	UNESCO	FNUAP	UNICEF	Banque mondiale
Conseils en matière de planification, de gestion et de financement de l'alphabétisation au niveau national , dans le cadre du Secteur de l'éducation et des plans de développement nationaux.		Oui, par l'intermédiaire du Siège, des bureaux hors Siège et des instituts.	Oui	Oui	Oui
Aide à l'élaboration de politiques , par exemple en ce qui concerne : <ul style="list-style-type: none"> ▪ les langues utilisées dans l'éducation ▪ les liens entre l'alphabétisation et d'autres questions (inégalités entre les sexes, santé, pauvreté ...) 		Oui, par exemple dans le cadre de LIFE.	Oui, particulièrement en ce qui concerne les liens entre l'alphabétisation et les questions sanitaires et la planification familiale.	Oui, notamment en ce qui concerne l'éducation des filles ainsi que les femmes, les jeunes non scolarisés et les enfants dans les situations d'urgence.	Oui
Soutien aux projets et programmes		Oui, par exemple les centres d'apprentissage communautaires en Asie.	Oui, les programmes en matière de santé et de planification familiale comportent souvent des activités d'alphabétisation.	Oui	Oui
Renforcement des capacités techniques <ul style="list-style-type: none"> ▪ formation d'éducateurs ▪ formation d'administrateurs et de gestionnaires 		Oui, par exemple dans le cadre de LIFE.		Oui, en particulier pour la formation d'enseignants et de puériculteurs.	Oui

Domaines où un soutien est fourni pour l'alphabétisation	PNUD	UNESCO	FNUAP	UNICEF	Banque mondiale
<p>Création d'un environnement propice à l'alphabétisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ politique du livre ▪ élaboration de manuels et de matériels d'apprentissage ▪ promotion de la presse et d'autres moyens de communication, les TIC notamment 	<p>Oui, par la promotion des centres communautaires multimédia.</p>	<p>Oui, des matériels d'apprentissage par exemple.</p>			<p>Oui, en particulier en ce qui concerne la politique du livre et la fourniture de manuels.</p>
<p>Appui financier</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ prêts ▪ subventions ▪ financement initial 	<p>Oui, octroi de subventions à des projets pouvant comporter des activités d'alphabétisation, par exemple s'ils relèvent du thème transversal de l'égalité entre les sexes. Néanmoins, ni l'alphabétisation ni l'éducation ne font actuellement partie des domaines d'action prioritaires du PNUD.</p>	<p>Oui, sous forme de subventions ou d'un financement initial.</p> <p>Le montant annuel moyen des crédits du budget ordinaire alloués à l'alphabétisation s'est élevé, pour la période 2000-2005, à 2.829.000 dollars des États-Unis.</p> <p>Le montant annuel moyen des ressources extrabudgétaires s'est élevé, pour la période 1999-2003, à 5.087.000 dollars des États-Unis (Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2006).</p>	<p>Oui, octroi de subventions pour des projets et des programmes associant des activités d'alphabétisation à la fourniture d'informations sur la santé génésique et la planification familiale.</p>	<p>Oui, sous forme de subventions.</p> <p>En moyenne, les sommes (décaissements) consacrées chaque année à l'alphabétisation, pendant la période 1995-2003, se sont élevées à 2.803.000 dollars des États-Unis (Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2006).</p>	<p>Oui, sous forme de prêts et de subventions et essentiellement dans le cadre du financement du Secteur de l'éducation et des plans de développement nationaux. Le montant annuel moyen des crédits (décaissements) consacrés à l'alphabétisation, pendant la période 1995-2003 s'est élevé à 11.089.000 dollars des États-Unis (Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2006).</p>
<p>Mise en place de partenariats</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ avec la société civile ▪ avec le secteur privé ▪ avec des donateurs 		<p>Oui, dans le cadre de LIFE, et, dans le cas de la société civile, par l'intermédiaire de la CCONG-EPT.</p>	<p>Oui</p>	<p>Oui</p>	<p>Oui</p>
<p>Coordination des actions internationales</p>	<p>Oui, en tant que principal coordonnateur des organismes des Nations Unies à l'échelon national.</p>	<p>Oui, en tant qu'organisation chef de file de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, de la DEDD et de l'EPT.</p>			

Domaines où un soutien est fourni pour l'alphabétisation	PNUD	UNESCO	FNUAP	UNICEF	Banque mondiale
Suivi et évaluation	Oui, par le biais du <i>Rapport mondial sur le développement humain</i> publié chaque année par le PNUD, qui utilise le taux d'alphabétisation comme indicateur pour établir l'indice du développement humain.	Oui, par le biais du programme LAMP, du Rapport mondial de suivi sur l'EPT, des systèmes d'information sur la gestion de l'éducation non formelle (SIG-ENF) et de l'ISU.	Oui, par le biais de son rapport annuel, <i>État de la population mondiale</i> .	Oui, par le biais de son rapport annuel, <i>La situation des enfants dans le monde</i> .	Oui, par le biais de son <i>Rapport sur le développement dans le monde</i> publié chaque année.
Promotion		Oui, par exemple par le biais du Rapport mondial de suivi sur l'EPT, et de LIFE ainsi que dans le cadre de la Journée internationale de l'alphabétisation et des Prix internationaux d'alphabétisation.	Oui, par le biais de son rapport annuel, <i>État de la population mondiale</i> , et d'autres publications.	Oui, par le biais de son rapport annuel, <i>La situation des enfants dans le monde</i> .	Oui, par exemple par le biais de son <i>Rapport sur le développement dans le monde</i> publié chaque année.
Recherche		Oui			Oui
Partage de l'information		Oui, par exemple sur le portail de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation.			Oui

ANNEXE IV

Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE)

BUT	Améliorer les niveaux d'alphabétisation pour favoriser le développement en ciblant indirectement les 6 objectifs de l'EPT et, directement, les objectifs 3 et 4 de l'EPT et l'OMD 1 relatif à l'élimination de la pauvreté. Objectif 4 : Continuer à améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes d'ici à 2015. Objectif 3 : Contribuer à faire en sorte de répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante.				
CIBLES	35 pays ayant un taux d'alphabétisation inférieur à 50 % ou une population de 10 millions de personnes ou davantage dépourvues des compétences fondamentales en lecture, écriture et calcul. Les populations cibles sont des analphabètes exclus du système éducatif, en particulier : des enfants et des jeunes non scolarisés ; des adultes et plus particulièrement des femmes et des jeunes filles.				
OBJECTIFS	Promouvoir les politiques et pratiques d'alphabétisation au sein des cadres nationaux existants pour l'éducation et le développement		Fournir aux groupes cibles des moyens d'alphabétisation de qualité, pertinents en rapport avec les programmes de développement.		
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Tout en respectant l'appropriation de l'initiative LIFE par les pays, sa mise en œuvre et son mécanisme de soutien externe devraient être pleinement intégrés au processus BCP/PNUAD. En collaboration avec l'UNESCO et ses partenaires, chaque pays procédera à une évaluation de ses besoins afin de déterminer les lacunes dans des domaines tels que la politique, les programmes, les ressources humaines et financières, les données et l'information. Il s'agira ensuite d'élaborer des programmes nationaux LIFE qui serviront de documents stratégiques nationaux en vue de la réalisation des objectifs de l'initiative LIFE.				
DOMAINES STRATÉGIQUES D'ACTION*	1. Plaidoyer et communication afin d'augmenter l'engagement public et politique des diverses parties prenantes.	2. Assistance technique en vue de l'élaboration de politiques d'alphabétisation, mettant l'accent sur les liens avec les DSRP, les OMD, la santé, les questions d'égalité entre les sexes et les droits de l'homme.	3. Renforcement des capacités nationales pour assurer la gestion, le suivi et l'évaluation du programme dans le domaine de l'alphabétisation et évaluer l'alphabétisation proprement dite.	4. Promotion d'innovations par le biais de la recherche et de l'échange de bonnes pratiques, avec la participation d'universités et d'organisations de la société civile.	5. Promotion de la coopération Sud-Sud et partage des informations par l'établissement de réseaux de connaissances sur l'alphabétisation.
CALENDRIER**	<p>2005 : Phase préparatoire : (a) Élaboration de profils par pays ; (b) Élaboration de programmes nationaux LIFE</p> <p>1. Élaboration du profil par pays - Objectifs : (a) recueillir des informations essentielles sur la situation du pays dans le domaine de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle, à savoir définition des cadres d'action et des cadres institutionnels, principaux programmes d'alphabétisation et meilleures pratiques appliquées, prestataires de services et partenaires ; (b) définir les principales lacunes et les besoins prioritaires dans le domaine de l'alphabétisation ; (c) définir sur quelle base sélectionner les pays pour les phases opérationnelles en fonction de critères bien établis.</p> <p>2. Sélection de la première série de 5 à 10 pays et démarrage des études approfondies et des évaluations des besoins sur la base desquelles un plan opérationnel sera mis au point pour chaque pays.</p> <p>3. Création de partenariats aux niveaux national et international et d'un réseau interinstitutionnel pour l'alphabétisation. Organisation d'une réunion annuelle.</p>				

* Les activités seront nécessairement propres à chaque pays et seront détaillées dans les plans opérationnels nationaux en fonction des priorités du pays concerné. La liste établie est par conséquent indicative.

** L'entrée des pays dans la phase opérationnelle est prévue comme indiqué, l'UNESCO continuera toutefois de faire preuve de souplesse à cet égard en fonction des crédits disponibles et de l'état de préparation des pays.

CALENDRIER (suite)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	Première phase de mise en oeuvre									
11 pays retenus pour la première phase de mise en oeuvre : Mali Niger Nigéria Sénégal Égypte Maroc Soudan Yémen Bangladesh Pakistan Haïti	Élaboration de programmes nationaux	Deuxième phase de mise en oeuvre								
					Troisième phase de mise en oeuvre					
					Évaluation à moyen terme de LIFE		Améliorer la mise en oeuvre de LIFE grâce à l'examen des résultats de l'évaluation à moyen terme et à l'échange d'expérience entre les 34 pays concernés.			
										Évaluation globale
La formation mutuelle entre pays entrés dans la phase opérationnelle et ceux qui ne le sont pas, facilitée par le portail de l'alphabétisation, se poursuivra pour l'ensemble des 34 pays. Une aide appropriée doit être fournie aux pays qui ne sont pas dans la phase opérationnelle. Il pourrait s'agir d'un appui initial pour entreprendre un travail de sensibilisation et renforcer les politiques.										
Activités de suivi et d'évaluation. Rapport sur les niveaux d'alphabétisation atteints dans le cadre de partenariats et de réseaux interinstitutions, réunions annuelles du réseau interinstitutions.										

ANNEXE V

INITIATIVE SUR LA FORMATION DES ENSEIGNANTS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE (TTISSA)

BUT	Pour chaque pays : établir une meilleure concordance entre la politique relative aux enseignants et les objectifs de développement nationaux ; améliorer la qualité de la formation des enseignants ; recruter et maintenir en poste un plus grand nombre d'enseignants ; améliorer le statut et les conditions de travail des enseignants.										
CIBLES	Gouvernements de 46 pays d'Afrique subsaharienne ; établissements de formation des enseignants, professeurs d'école normale et formateurs pédagogiques ; enseignants et autres personnels occupant des postes de responsabilité dans l'éducation : chefs d'établissement, formateurs de formateurs, inspecteurs pédagogiques, etc. ; enseignants chargés de l'éducation non formelle.										
MÉCANISME DE MISE EN ŒUVRE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Cartographie dynamique des services d'information nationaux (évaluer la situation de la formation des enseignants au niveau national ; définir des priorités nationales en matière de formation des enseignants ; évaluer le rôle, les activités, et l'impact de donateurs, des autres institutions des Nations Unies et des organismes régionaux). 2. Nomination à plein temps d'un spécialiste de l'éducation désigné par le pays pour piloter l'Initiative TTISSA pendant quatre ans afin d'en assurer la viabilité et l'appropriation nationale. 3. Suivi et rapports systématiques. 4. Association avec deux autres grandes initiatives de l'UNESCO : LIFE et EDUSIDA. 										
ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE	Une réunion d'experts de haut niveau, organisée à l'UNESCO, à Paris, du 19 au 21 octobre 2005, a marqué le lancement officiel de l'Initiative et l'adoption d'un plan d'action. L'UNESCO a reçu et évalué en décembre 2005 des propositions concernant la nomination de coordonnateurs nationaux pour l'Initiative TTISSA. Une première réunion des coordonnateurs nationaux, représentant les 17 premiers pays membres des groupes de référence, sera organisée par la Division de l'enseignement supérieur en coopération avec le Bureau régional de l'UNESCO à Dakar et l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) du 9 au 11 mars 2006, pour débattre des plans nationaux pour l'Initiative et commencer à les définir.										
RÉSULTATS ESCOMPTÉS	<p>Résultats escomptés pour chaque pays pendant chaque cycle de quatre ans : (1) élaboration d'un plan détaillé de formation des enseignants, incluant aussi bien l'éducation formelle que non formelle, dans le cadre des plans nationaux pour l'éducation à l'échelle du secteur ; (2) amélioration de la qualité de la formation dispensée dans les établissements de formation des enseignants, grâce au renforcement des programmes d'études et de la pédagogie, en particulier dans des domaines prioritaires comme la prévention du VIH/sida, l'alphabétisation et les TIC ; (3) reconnaissance de la grave pénurie d'enseignants et du statut des enseignants comme un problème crucial pour le développement national, mise en œuvre de mesures par les gouvernements pour y remédier, avec l'aide de donateurs ; (4) intégration et application des normes prescrites au niveau international et des politiques nationales en matière de prévention du VIH/sida dans les programmes d'enseignement des établissements de formation des enseignants. N.B. : Tous les résultats susmentionnés sont des résultats généraux ; les résultats seront propres à chaque pays et fonction des domaines précis d'intervention dans lesquels il souhaite que l'UNESCO serve de catalyseur.</p> <p>D'ici à 2015, l'UNESCO aura mené une action en profondeur dans les pays d'Afrique subsaharienne intéressés afin que leurs politiques à l'égard des enseignants, les établissements où ils les forment et leurs programmes de formation pédagogique soient à la hauteur des engagements que ces pays auront pris pour réaliser les six objectifs de l'EPT et les objectifs de réduction de la pauvreté.</p>										
CALENDRIER	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
NOMBRE DE PAYS ET PHASES	16 pays : Angola, Burkina Faso, Cap-Vert, Congo, Éthiopie, Ghana, Guinée Conakry, Madagascar, Niger, Nigéria, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad, Zambie				15 nouveaux pays						
				7 nouveaux pays			8 nouveaux pays				

ANNEXE VI

INITIATIVE MONDIALE IMPULSÉE PAR L'UNESCO SUR LE VIH/SIDA ET L'ÉDUCATION (EDUSIDA)

BUTS	L'Initiative mondiale sur le VIH/sida et l'éducation vise à aider les pays à élaborer un ensemble de mesures éducatives pour lutter contre le VIH/sida, axées particulièrement sur les enfants et les jeunes, notamment sur ceux qui sont les plus exposés. Dans le cadre de la stratégie globale de prévention d'ONUSIDA, et en concertation avec tous les partenaires de développement concernés, l'Initiative contribuera à la réalisation des objectifs internationaux existants, en particulier les OMD, les objectifs fixés par la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au VIH/sida et l'éducation pour tous (EPT).		
OBJECTIFS	1. Aider un certain nombre de gouvernements à élaborer un ensemble de mesures éducatives pour lutter contre le VIH et le sida, axées sur le risque et sur la vulnérabilité.	2. Atténuer les effets du VIH et du sida sur l'éducation dans un certain nombre de pays.	3. S'attaquer aux causes structurelles de la vulnérabilité dans l'environnement d'apprentissage et dans son orbite.
ACTIVITÉS (2006-2015)	<p>1. Mettre en œuvre la stratégie mondiale d'EDUSIDA pour que tous les pays puissent en bénéficier, sur leur demande, afin de faciliter l'identification des besoins clés à satisfaire pour garantir une réponse éducative globale et à grande échelle à l'épidémie et pour faciliter et soutenir le processus visant à combler ces lacunes.</p> <p>2. Continuer à plaider en faveur de l'EPT et d'une meilleure compréhension des relations entre l'épidémie et l'EPT dans les mécanismes des Nations Unies, en particulier l'ONUSIDA.</p> <p>3. Améliorer la cohérence, le niveau et la nature de l'appui de l'UNESCO aux processus et aux activités de l'EPT par une meilleure compréhension de la nature et des effets du VIH et du sida, et en accordant une attention particulière à tous les domaines de compétence de l'UNESCO liés à l'éducation - culture, sciences sociales et humaines, communication et science.</p> <p>4. Mettre au point une stratégie de communication à plusieurs volets mettant l'accent sur l'importance de la lutte contre le VIH et le sida pour réaliser l'EPT.</p> <p>5. Conduire un programme mondial de recherche et de renforcement des connaissances pouvant contribuer à une meilleure planification, à une gestion plus efficace des ressources et à une meilleure pratique au moyen d'approches comme l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée.</p> <p>6. Mettre en œuvre une vaste stratégie de partenariat, dans le cadre d'ONUSIDA et de l'EPT, qui soit étroitement liée aux partenariats de l'EPT et de la DEDD pour plus de valeur ajoutée.</p>		

ACTIVITÉS (2006-2015) (suite)	<p>7. Entreprendre un suivi et une évaluation des progrès des réponses éducatives à l'épidémie en s'attachant plus particulièrement à utiliser des mécanismes de suivi créés au niveau national et liés au rapport de suivi de l'EPT, et faisant ressortir la valeur ajoutée particulière de l'UNESCO.</p>
	<p>8. Assurer l'établissement de rapports sur EDUSIDA par le biais des mécanismes de l'EPT et d'ONUSIDA afin d'accroître la visibilité de l'EPT auprès des organismes luttant contre le VIH et le sida et, réciproquement, de faire connaître les succès et les enseignements tirés de la lutte contre le VIH et le sida aux organismes s'occupant de l'EPT.</p>
	<p>9. Aider les pays à se doter de meilleurs moyens d'accès au financement, en particulier aux fonds réservés à la lutte contre le VIH et le sida disponibles au niveau national, et à contribuer à l'élaboration de systèmes éducatifs améliorés, attentifs et adaptés à l'épidémie de VIH et de sida.</p>
	<p>N.B. Dans le cadre du mouvement pour l'EPT, EDUSIDA est à la fois un lien, un facteur contributif et un complément à d'autres éléments clés de l'EPT, à savoir la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD), la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, le Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme et l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne.</p>
État de la mise en œuvre	<p>Les activités entreprises au niveau des pays dans le cadre de l'Initiative ont débuté en 2005. Six pays ont été choisis en fonction de la volonté et de la préparation des gouvernements et des organismes d'aide au développement, ainsi que sur des considérations de prévalence et de besoins. Le nombre de pays peut être ajusté à la hausse ou à la baisse selon le financement, et les négociations à l'échelle nationale. Avec des partenaires, l'UNESCO mènera des activités préparatoires dans les pays afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dresser la carte des programmes et des projets en cours ; • passer en revue les plans sectoriels nationaux et les plans relatifs au VIH/sida et les ajuster en cas de besoin ; • revoir le calendrier des mécanismes d'aide au développement ; • examiner et chiffrer les objectifs nationaux à la lumière de la situation du pays ; • évaluer les besoins non satisfaits pour une réponse globale du secteur de l'éducation ; • évaluer et spécifier les besoins financiers et les ressources potentielles. <p>En 2006, 10 à 20 pays supplémentaires seront ajoutés.</p>

ANNEXE VII

QUALITÉ DE L'ÉDUCATION - ÉLÉMENT CLÉ DE L'EPT AU XXI^e SIÈCLE

BUTS	Aider des États membres pour le développement de l'éducation de qualité. Une modalité d'action essentielle consistera à améliorer les programmes d'étude, l'élaboration des manuels, la formation des enseignants et les environnements d'apprentissage dans le cadre des réformes à l'échelle des systèmes.
OBJECTIFS	(1) Dégager un consensus entre partenaires de l'EPT sur de nouvelles démarches pour l'éducation de qualité comme partie intégrante de l'EPT ; (2) Développer l'éducation en faveur de la paix, des droits de l'homme et de la sécurité humaine.
ACTIVITÉS (2006-2015)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Servir de lieu d'échanges et de catalyseur de débats sur le sujet et avoir recours à des moyens comme la Table ronde des ministres de l'éducation qui s'est tenue en 2003, pour faire avancer le débat, parvenir à un consensus, élaborer des normes et réunir des informations utiles pour la fourniture par l'UNESCO de conseils et de soutiens. 2. Préconiser la qualité comme élément essentiel du droit à une éducation de qualité pour tous, y compris comme moyen de maintenir les taux de scolarisation à tous les niveaux. 3. Servir de centre pour l'élaboration théorique et intellectuelle d'un concept de qualité répondant aux normes des Nations Unies et aux besoins des États membres. 4. Placer l'apprentissage au cœur du concept de qualité et considérer l'apprentissage tout au long de la vie comme un résultat essentiel. 5. Poursuivre la promotion et le développement des dimensions de la qualité qui relèvent plus particulièrement du mandat fondamental de l'UNESCO, comme la paix, les droits de l'homme, l'égalité, la diversité culturelle, la diversité linguistique, la non-violence et l'éducation pour le développement durable. 6. Recommander qu'aux fins d'une éducation de qualité, les grandes questions mondiales qui influent sur l'éducation, en particulier la lutte contre l'épidémie de VIH/sida soient prises en considération. 7. Créer des modèles et des cadres de référence pour la mise en pratique des concepts et des théories afin d'améliorer la qualité dans l'ensemble des systèmes éducatifs, notamment aux niveaux de l'apprentissage (initiatives visant à s'adresser aux exclus, à déterminer l'apport des apprenants, contenu, processus et environnement) et du système (législation, mise en œuvre des politiques, gestion et administration, ressources et évaluation des acquis scolaires). 8. Continuer de mettre l'accent sur certains domaines dans lesquels l'UNESCO apporte une valeur ajoutée : élaboration de manuels, droits de l'homme, éducation à la démocratie, multilinguisme et éducation pour les peuples autochtones. 9. Travailler avec des partenaires pour élargir le champ d'action et améliorer l'apprentissage dans des domaines comme l'évaluation des acquis scolaires où l'UNESCO coopère avec la Banque mondiale, l'UNICEF et l'OCDE. 10. Servir de centre d'innovation, de partage des connaissances, de bonnes pratiques et d'expérimentation grâce à des ressources telles que le Réseau des écoles associées. 11. Apporter une assistance technique aux pays qui en font la demande et aider au renforcement de leurs capacités. <p>L'action de l'UNESCO dans le domaine de la qualité de l'éducation sera étroitement harmonisée avec d'autres initiatives à l'appui de l'EPT allant dans le même sens, notamment la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD), la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, le Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme et l'Initiative sur la formation des enseignants en Afrique subsaharienne.</p>

RÉSULTATS ESCOMPTEÉS D'ICI À 2015	1. La qualité sera reconnue comme un élément clé des politiques et des programmes efficaces de l'EPT.
	2. Le suivi et l'évaluation de la qualité auront été améliorés grâce à l'élaboration de mesures des acquis scolaires .
	3. Le travail de sensibilisation, la mise en place de réseaux et les échanges d'informations concernant la qualité de l'éducation auront été renforcés.
	4. Des politiques et programmes d'éducation à l'intention des apprenants et des enseignants auront été élaborés pour promouvoir la paix, la tolérance, la citoyenneté démocratique et la compréhension interculturelle, en particulier grâce à des manuels et des matériels d'apprentissage et de formation pédagogique apparentés.
	5. Les États membres auront été aidés à élaborer des systèmes permettant d'évaluer les acquis scolaires, en mettant en particulier l'accent sur la qualité pour le suivi de l'EPT et sur les pays participant aux trois initiatives de l'UNESCO (VIH/sida et éducation, LIFE et formation des enseignants).
	6. L'accent aura été mis sur le rôle des langues, de la diversité culturelle et des savoirs autochtones dans l'éducation.

ANNEXE VIII

SOUTIEN AUX PLANS POUR LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION

BUT	Aider les États membres à renforcer leurs capacités institutionnelles nationales en matière de planification et de mise en œuvre, ce qui inclut les six objectifs de l'EPT.
CIBLES	L'UNESCO intervient à la demande des pays, en donnant la priorité aux PMA, à l'Afrique subsaharienne, aux pays en situation de conflit et/ou de postconflit.
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	<p>L'UNESCO fournira une assistance technique et renforcera les capacités dans les domaines choisis par les autorités nationales afin de compléter les compétences des pays et non de les remplacer. Il viendra s'y ajouter la facilitation des échanges d'expériences entre pays d'une région donnée et entre régions.</p> <p>Des efforts seront faits pour assurer la synergie grâce à la coopération interinstitutions afin d'éviter les doubles emplois, ainsi que la dispersion et la fragmentation du soutien lors de l'élaboration des plans pour l'EPT.</p> <p>La participation active de l'UNESCO aux processus BCP/PNUAD garantira cette synergie entre les institutions du système des Nations Unies en : (1) contribuant à mettre en place des mécanismes de coopération au niveau des pays afin d'apporter à ces derniers un soutien concerté efficace pour l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans nationaux relatifs à l'EPT ; (2) aidant les pays en intégrant des plans sous-sectoriels et des projets de développement qui bénéficient de l'appui d'institutions dans des cadres cohérents et réalistes de mise en œuvre de l'EPT ; (3) partageant les tâches avec les autres institutions et axant son soutien sur les principaux domaines techniques retenus par les pays.</p> <p>Des efforts seront également faits pour instaurer une coopération au sein de l'Organisation afin de garantir une approche holistique du développement de l'éducation dans les États membres en tenant compte des multiples aspects en jeu. Une aide sera apportée afin de renforcer les capacités techniques d'analyse du secteur, d'élaboration des politiques et de planification des activités dans des domaines concernant non seulement les objectifs de l'EPT et les groupes cibles, mais aussi l'éducation à d'autres niveaux (enseignement supérieur, formation des enseignants, enseignement secondaire, EFTP, etc.) qui ont une incidence sur la réalisation des objectifs fondamentaux de l'EPT. Des compétences techniques seront fournies en corrélation étroite avec des experts nationaux (« activités d'apprentissage par la pratique » et transfert proprement dit de compétences), surtout pour définir les mesures correctives et les dispositions politiques à prendre en vue de la réforme et du développement des systèmes éducatifs.</p>
PRINCIPAUX DOMAINES DE SOUTIEN TECHNIQUE (2006-2015)	<ol style="list-style-type: none">1. Planification stratégique (comment concevoir des politiques et stratégies en matière d'éducation qui soient réalistes et applicables).2. Réforme institutionnelle (analyse institutionnelle, orientations possibles, stratégies de mise en œuvre, etc.).3. Gestion du secteur (planification opérationnelle en vue de la mise en œuvre du plan, du suivi et évaluation, décloisonnement/décentralisation, administration et gestion scolaires).4. Utilisation rationnelle des ressources (valorisation des ressources humaines, recrutement et gestion ; calcul des coûts, budgétisation et financement de l'éducation ainsi que mobilisation des ressources ; planification et gestion des installations et de l'espace éducatifs).5. Mobilisation des acteurs nationaux et coordination des donateurs.